



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

Provisoire

6360^e séance

Vendredi 16 juillet 2010, à 10 heures
New York

<i>Président :</i>	M. Ajumogobia	(Nigéria)
<i>Membres :</i>		
	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M ^{me} Čolaković
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Li Baodong
	États-Unis d'Amérique.	M ^{me} Anderson
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Issoze-Ngondet
	Japon	M. Takasu
	Liban	M ^{me} Ziade
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie	M. Çorman

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Pour une utilisation optimale des instruments de diplomatie préventive :
perspectives et défis en Afrique

Lettre datée du 9 juillet 2010, adressée au Secrétaire général par la
Représentante permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations
Unies (S/2010/371)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Pour une utilisation optimale des instruments de diplomatie préventive : perspectives et défis en Afrique

Lettre datée du 9 juillet 2010, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/371)

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Allemagne, de l'Australie, du Bénin, du Botswana, du Burkina Faso, du Canada, de l'Égypte, de la Gambie, du Ghana, du Kenya, du Maroc, du Pakistan, de la République de Corée, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal et de la Sierra Leone, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je salue la participation de la Ministre des relations et de la coopération internationales de l'Afrique du Sud, qui n'est pas encore avec nous mais qui va nous rejoindre, S. E. M^{me} Maite Nkoana-Mashabane.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M^{me} Sarah Cliffe, Représentante spéciale et Directrice du Rapport sur le développement dans le monde sur les conflits, la sécurité et le développement de la Banque mondiale.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M^{me} Cliffe à prendre place à la table du Conseil.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de S. E. M. Pedro Serrano une lettre dans laquelle il demande à être invité, en sa qualité de Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter S. E. M. Serrano, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite S. E. M. Serrano à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2010/371, qui contient une lettre datée du 9 juillet 2010, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de réflexion sur la question à l'examen.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisée à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réaffirme que la Charte des Nations Unies lui a assigné la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il en rappelle les Articles 33 et 34 et réitère l'importance qu'il attache au règlement des différends par des moyens pacifiques et à l'adoption des mesures préventives voulues pour faire face à des différends ou à des situations dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Conseil rappelle que la prévention des conflits demeure la responsabilité des États Membres au premier chef. En conséquence, les interventions effectuées par les organismes des

Nations Unies dans le domaine de la prévention des conflits doivent viser à appuyer et à compléter, comme il convient, les actions des gouvernements dans ce contexte.

Le Conseil note que, conformément aux fonctions qui lui ont été assignées en matière de paix et de sécurité internationales, il s'efforce de rester engagé à tous les stades du cycle des conflits et de continuer à étudier les possibilités de prévention pour que les différends ne dégénèrent pas en conflits armés ou pour empêcher la reprise d'un conflit armé et il rappelle que, conformément aux Articles 99 et 35 de la Charte, le Secrétaire général ou tout État Membre peut attirer son attention sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Conseil rappelle que l'alerte rapide, la diplomatie préventive, le déploiement à titre préventif, la médiation, des mesures concrètes de désarmement et la consolidation de la paix au lendemain des conflits constituent des éléments interdépendants et complémentaires de toute stratégie globale de prévention des conflits. Il note l'importance que la concertation entre toutes les parties, la réconciliation et la réinsertion revêtent pour l'instauration et le maintien de la paix.

Le Conseil réaffirme le rôle important que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix et demande de nouveau de veiller à ce que les femmes participent davantage à la diplomatie préventive et à tous les processus de décision connexes intéressant le règlement des conflits et la consolidation de la paix sur un pied d'égalité avec les hommes, et à ce qu'elles soient mieux représentées dans ces processus et y soient pleinement associées, conformément aux résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009).

Le Conseil reconnaît l'importance d'une stratégie globale comportant des mesures opérationnelles et structurelles de prévention des conflits armés et encourage l'élaboration de mesures permettant de s'attaquer aux causes profondes des conflits en vue d'assurer une paix

durable. Il réaffirme le rôle central que joue l'Organisation des Nations Unies à cet égard.

Le Conseil rappelle les déclarations antérieures de son président concernant les divers facteurs et causes qui contribuent à susciter, aggraver ou prolonger les conflits en Afrique, en particulier les facteurs et causes mis en évidence et traités par le Conseil. Il note également que, dans le contexte de l'Afrique en particulier, la mise en œuvre de programmes efficaces de réforme du secteur de la sécurité, le renforcement des droits de l'homme et de l'état de droit, la protection des civils, la consécration du principe de responsabilité, la réalisation de progrès significatifs sur la voie d'un développement économique durable et de l'élimination de la pauvreté, la fourniture d'un appui en matière électorale et de mise en place d'institutions démocratiques et le contrôle efficace des armes légères, entre autres questions, sont devenus des aspects importants de la prévention des conflits.

Le Conseil est conscient des ressources matérielles, humaines et financières accrues que les opérations de maintien de la paix ont nécessitées ces 10 dernières années. Il reconnaît ainsi les avantages et gains d'efficacité potentiels que pourrait apporter l'intégration des initiatives de la diplomatie préventive, à la façon des méthodes de maintien de la paix et de consolidation de la paix qui mettent l'accent sur le caractère interdépendant des interventions dans les domaines de la politique, de la sécurité, du développement, des droits de l'homme et de l'état de droit.

Le Conseil encourage le développement du règlement pacifique des différends locaux au moyen d'arrangements régionaux, conformément au Chapitre VIII de la Charte et réitère son soutien aux efforts déployés par les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) en matière de prévention des conflits. Le Conseil estime qu'il est nécessaire de donner à la

coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique un caractère plus étroit et plus opérationnel, le but étant de mettre en place des capacités nationales et régionales d'utilisation des instruments de diplomatie préventive que sont la médiation, la collecte et l'analyse d'informations, l'alerte rapide, la prévention, le rétablissement de la paix, et, dans ce contexte, le Conseil salue le rôle important que les bureaux régionaux des Nations Unies, comme le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, peuvent jouer et souligne la précieuse contribution des capacités de médiation telles que le Conseil des anciens, le Groupe des Sages et les bons offices du Secrétaire général et ses envoyés spéciaux, et des organisations régionales et sous-régionales, pour assurer la cohérence, la synergie et l'efficacité collective de leurs efforts.

Le Conseil souligne qu'il importe de continuer de mobiliser les capacités et moyens potentiels et existants du Secrétariat de l'ONU, des organisations régionales et sous-régionales ainsi que des gouvernements dans le cadre des initiatives de diplomatie préventive, y compris la médiation, et salue la promotion des démarches régionales en matière de règlement pacifique de différends.

Le Conseil réaffirme de nouveau son appui aux travaux de la Commission de consolidation de la paix et est conscient qu'il faut accroître la coordination avec la Commission. Il est conscient également de la nécessité d'accroître la cohérence avec toutes les entités de l'ONU concernées afin d'assurer l'utilisation la plus efficace possible des instruments de diplomatie préventive dont elles disposent. Il salue le rôle important que jouent les bureaux intégrés de consolidation de la paix à l'appui des efforts nationaux visant à prévenir les conflits et à faire face aux menaces transfrontières. Il est conscient de tout ce que le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique continue d'apporter au processus d'incorporation des pratiques de la diplomatie préventive dans les dispositifs de gestion des conflits de l'Organisation. À cet égard, il rappelle le rôle du Conseiller spécial du Secrétaire général chargé de la prévention des génocides dans les questions

qui touchent à la prévention et au règlement des conflits. Le Conseil souligne qu'il est nécessaire que tous les intervenants compétents, y compris la société civile, participent sans réserve pour maintenir la dynamique et la possibilité de mettre en place un cadre de diplomatie préventive d'une réelle utilité.

Le Conseil estime qu'il importe de renforcer les efforts – y compris les efforts de coordination entre les donateurs bilatéraux et multilatéraux concernés – déployés en vue d'apporter en temps voulu un appui financier prévisible et cohérent afin d'assurer une utilisation optimale des instruments de diplomatie préventive, y compris la médiation, tout au long du cycle des conflits.

Le Conseil prie le Secrétaire général de lui présenter, dans les 12 mois suivant l'adoption de la présente déclaration, un rapport contenant des recommandations sur les moyens d'assurer une utilisation optimale des instruments de diplomatie préventive dans le système des Nations Unies, et ce en coopération avec les organisations et les autres intervenants aux niveaux régional et sous-régional. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2010/14.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Nigéria.

Je tiens tout d'abord à souligner combien je suis heureux et honoré de présider ce très important débat sur la question inscrite à l'ordre du jour ce matin, à savoir « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : Pour une utilisation optimale des instruments de diplomatie préventive : perspectives et défis en Afrique ».

Je voudrais tout particulièrement exprimer la reconnaissance de mon gouvernement aux membres du Conseil et à tous les participants pour la coopération et l'appui qu'ils ont fournis au Nigéria depuis le début de notre présidence du Conseil. Par ailleurs, je souhaite tout particulièrement la bienvenue à la Vice-Secrétaire générale et à M^{me} Sarah Cliffe, Représentante spéciale et Directrice du Rapport sur le développement dans le monde de 2011, consacré aux conflits, à la sécurité et au développement à la Banque mondiale.

Le thème du débat d'aujourd'hui vise à tirer parti de l'énorme travail actuellement en cours dans tout le système des Nations Unies pour promouvoir et maintenir la paix dans un monde en évolution constante. Il montre que mon pays a conscience des défis multiformes que pose le fait que les opérations de maintien de la paix actuelles sont de plus en plus étendues, complexes et coûteuses et de la nécessité de préserver la dynamique apparue ces dernières décennies dans le domaine de la gestion des conflits grâce à l'utilisation de la diplomatie préventive. L'appui que nous avons reçu de nos collègues membres du Conseil et d'autres concernant cette initiative est encourageant.

Nous vivons dans un monde où les conflits violents sont malheureusement une caractéristique commune de la vie de trop d'Africains. Combinés, des cadres constitutionnels fragiles, des ressources naturelles limitées et des disparités économiques peuvent rendre un État vulnérable aux conflits.

Le prix à payer dans de telles situations est élevé en termes à la fois de souffrance humaine et de pertes économiques. En outre, les progrès socioéconomiques accomplis grâce aux efforts de développement sont souvent annulés. Lorsqu'on ajoute à cela le coût de la guerre et des opérations de maintien de la paix, les chiffres auxquels on parvient sont vertigineux.

En adoptant à l'unanimité la résolution 1625 (2005), le Conseil a affirmé la nécessité d'adopter une stratégie de prévention des conflits qui traite les causes profondes des conflits armés. Depuis, des éléments de diplomatie préventive ont été incorporés à plusieurs programmes de consolidation de la paix. L'assistance fournie en matière de médiation par le Département des affaires politiques au beau milieu des troubles qui ont suivi les élections au Kenya en 2008 en est un exemple. De plus, rien que ces 12 derniers mois, l'ONU a mené des actions politiques ou appuyé des initiatives régionales pour apaiser les crises constitutionnelles à Madagascar, au Niger et en Guinée. En fait, le Nigéria lui-même a bénéficié des efforts de diplomatie préventive du Secrétaire général Kofi Annan, quand il a fait office de médiateur entre mon pays et le Cameroun après la décision rendue par la Cour internationale de Justice (CIJ) concernant le différend sur la péninsule de Bakassi.

Cependant, les crises humanitaires qui persistent dans des pays tels que le Soudan et la République

démocratique du Congo illustrent ce que le Secrétaire général, dans son rapport de 2008 sur la prévention des conflits (S/2008/18), a défini comme un écart entre la rhétorique et la réalité.

Si cette évolution mérite d'être relevée, il est temps de dresser le bilan. En avril 2010, le Département des opérations de maintien de la paix a estimé que ses ressources annuelles devraient passer de 7,87 à 8,4 milliards de dollars. Ce relèvement impose une surcharge aux pays contributeurs en ces temps déjà difficiles. Après mûre réflexion, nous croyons que l'économie qui pourrait en résulter pour la communauté humaine conseille absolument d'utiliser au mieux les outils de la diplomatie préventive.

Les éléments de la trousse d'outils de la diplomatie préventive ne fonctionnent pas isolément, et les moyens de les appliquer sont évidemment fonction du contexte à un haut degré. Les stratégies sont par nature fondées sur des prévisions, et leur efficacité est tributaire d'un système d'alerte rapide. Il faut donc s'efforcer de créer un climat de confiance avec les principaux acteurs locaux, nationaux et régionaux, bien avant qu'une crise n'atteigne le point d'écarter.

S'il y a des obstacles à la coopération, comme la sensibilité au respect de la souveraineté nationale, ceux-ci ne sont pas insurmontables. Comme on l'a reconnu dans la déclaration présidentielle S/PRST/2009/3, il est essentiel que l'expertise d'organes tels que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) soit mobilisée et soutenue par l'ONU.

Le Département des affaires politiques est bien placé pour diriger cette initiative. Mais il tirerait profit de voir ses capacités renforcées par l'attachement du Conseil au Chapitre VI de la Charte et aux stratégies de diplomatie préventive. Le Conseil de sécurité pourrait servir de point d'appui dans le processus de générer la volonté politique, de garantir un financement prêt à servir dans l'immédiat, d'édifier des capacités sur le terrain et de promouvoir l'utilisation de la gamme complète des outils de la diplomatie préventive. En conséquence, le Nigéria pense que le moment est venu pour l'ONU d'utiliser ses ressources pour agir en tant qu'agent de paix avant le conflit aussi bien qu'après le conflit. En adoptant à l'unanimité la résolution

1625 (2005), le Conseil de sécurité s'est engagé à adopter une approche préventive de la gestion des conflits, en complément aux activités de maintien de la paix plus fréquemment utilisées aujourd'hui. Nous avons l'obligation morale de concrétiser les déclarations contenues dans cette résolution en mettant tout le poids du Conseil derrière l'initiative de diplomatie préventive que recèle la déclaration présidentielle d'aujourd'hui.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je voudrais reconnaître et saluer de nouveau la présence de S. E. M^{me} Asha-Rose Migiro et de l'inviter à prendre la parole.

La Vice-Secrétaire générale (parle en anglais) :
La diplomatie préventive est un art ancien, mais elle affronte des défis nouveaux et changeants. Il est nécessaire de réévaluer d'urgence comment utiliser nos ressources et capacités limitées de manière à maximiser l'impact de l'action préventive. Je remercie donc la présidence nigériane du Conseil de sécurité de son initiative d'organiser le présent débat. Je tiens à saluer en particulier S. E. le Ministre nigérian des affaires étrangères. Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de trouver le temps, dans votre calendrier d'activités, de participer avec nous ce matin à cet important débat.

J'ai le plaisir de prendre la parole devant le Conseil aujourd'hui au nom du Secrétaire général M. Ban Ki-moon.

L'expression « diplomatie préventive » a été forgée pour la première fois par l'ancien Secrétaire général Dag Hammarskjöld. Depuis son époque, les bons offices des Secrétaires généraux successifs ont aidé à résoudre pacifiquement des guerres interétatiques, des conflits civils, des différends électoraux, des querelles frontalières, des questions d'autonomie et d'indépendance et un éventail d'autres problèmes.

Dans le paysage géopolitique fluide d'aujourd'hui, nous avons à affronter de nouveaux problèmes. La diplomatie préventive doit évoluer pour faire face à des guerres civiles de plus en plus complexes, à la criminalité organisée, au trafic de drogues et à d'autres menaces transnationales.

Ces dernières années, nous avons assisté à l'apparition fort bienvenue de cadres politiques plus

robustes en faveur de la prévention des conflits, surtout en Afrique, avec une capacité croissante d'intervention opérationnelle. La diplomatie préventive est aujourd'hui conduite par un éventail plus large d'acteurs, qui utilisent des outils plus diversifiés. Cela permet d'envisager des stratégies préventives à aspects multiples, qui auparavant n'étaient pas une option.

Ces trois dernières années, nous avons cherché à renforcer le Département des affaires politiques, de telle manière qu'il soit en mesure de remplir efficacement son rôle de pointe dans ce domaine. L'année dernière seulement, l'ONU a soutenu, souvent en partenariat avec d'autres, plus de 20 processus de paix et a réagi à beaucoup plus de différends qui n'ont pas atteint ce niveau de gravité.

Nous avons amélioré notre capacité de réponse au Siège; nous avons sur le terrain des bureaux de diplomatie régionale et de rétablissement de la paix; nous coopérons plus efficacement à l'intérieur du système des Nations Unies et avec les organisations régionales et sous-régionales.

Avec l'appui des États Membres, nous continuons à professionnaliser notre capacité de soutien à la médiation, qui apparaît comme une ressource de plus en plus précieuse au sein du système des Nations Unies et aux yeux de nos partenaires. Nous avons aussi tenté de créer de nouveaux outils, notamment des mandats d'enquête pour aider à relâcher la tension dans les affaires judiciaires comportant des implications politiques.

Nous aidons les autorités nationales à édifier leur capacité de résoudre les différends, en complément aux programmes de développement qui peuvent remédier à certaines des causes structurelles d'un conflit. La plupart des missions mandatées aujourd'hui par le Conseil de sécurité comportent un important rôle de médiation, généralement tenu par le chef de mission, en reconnaissance du fait qu'une activité diplomatique demeure nécessaire tout au long du cycle de conflit.

Tout cela augure bien de notre diplomatie préventive en Afrique. Nous voyons la nécessité de nous concentrer, en particulier, sur quatre fronts.

Premièrement, nous devons continuer à renforcer nos partenariats. Pour réussir, un processus de paix exige les contributions d'une gamme d'acteurs, aux niveaux tant régional qu'international. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, sis à Dakar, a

noyé des relations de travail novatrices avec l'Union africaine et la CEDEAO afin d'affronter les crises politiques dans l'ensemble de la sous-région, modèle qu'il serait utile de reproduire ailleurs. Parmi les autres faits nouveaux dignes d'intérêt, il faut citer le recours accru à des groupes de contact internationaux et à des structures plus anciennes. Nos récents engagements en Guinée, au Niger, aux Comores et au Kenya ont montré ce que nous pouvons réaliser au moyen de partenariats qui produisent une combinaison d'influence, impartialité et capacité.

Deuxièmement, nous devons être préparés à persuader. L'efficacité d'une action préventive dépend essentiellement de la volonté des parties au conflit. Mieux nous comprenons les motifs, les calculs et les incitations à recourir à la violence, mieux nous pouvons cibler notre réponse. Nous devons être disposés à utiliser tous les arguments disponibles pour convaincre les principaux acteurs qu'il est dans leur propre intérêt d'accepter une aide diplomatique pour détourner le conflit. Les pays voisins et les organisations sous-régionales qui sont les plus proches des événements sur le terrain et qui peuvent exercer une influence unique sont susceptibles de s'avérer des alliés de première importance.

Troisièmement, la communauté internationale doit continuer à investir dans la prévention. La crise économique mondiale a soumis les ressources à une pression accrue, et on observe une tendance générale à faire plus avec moins. Les approches diplomatiques, quand elles réussissent, sont extrêmement rentables.

Quatrièmement, nous devons faire davantage pour appuyer et encourager le rôle des femmes dans la prévention. À maintes reprises, les femmes en Afrique et ailleurs ont fait la preuve de leur forte détermination à s'efforcer d'atteindre une paix durable. La résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité a réaffirmé le rôle important des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix. Et pourtant, les femmes restent sous-représentées à chacune des étapes du processus de prévention des conflits. Nous pouvons, et nous devons, mieux faire.

D'après des études récentes, c'est l'équivalent de 15 années d'aide au développement qui ont été effacées de fait par le coût de la guerre sur le continent. Les arguments en faveur de la diplomatie préventive sont donc sans appel que ce soit sur le plan moral, ou le plan politique ou financier.

Nous avons amélioré notre capacité de détection des signes annonciateurs de crises imminentes, et nous disposons d'un éventail croissant d'outils et d'instruments pour faire front dans ces situations. Nous devons maintenant nous atteler à renforcer nos capacités dans le domaine de la diplomatie préventive internationale, de façon à pouvoir réagir de façon fiable et rapide lorsque nous sommes appelés à le faire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Migiro, de sa déclaration.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M^{me} Sarah Cliffe, Représentante spéciale et Directrice chargée du Rapport sur le développement dans le monde : conflit, sécurité et développement de la Banque mondiale. Je donne maintenant la parole à M^{me} Cliffe.

M^{me} Cliffe (*parle en anglais*) : Je suis ravie et honorée d'être ici et je remercie la présidence du Nigéria de nous avoir demandé de prendre part à la présente séance.

Comme de nombreux membres du Conseil le savent, le Rapport sur le développement dans le monde consacré aux conflits, à la sécurité et au développement a été élaboré en collaboration très étroite avec l'Organisation des Nations Unies. Nous avons bénéficié d'articles d'experts du Département des opérations de maintien de la paix, du Département des affaires politiques, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme alimentaire mondial et d'autres fonds et programmes, et avons pu profiter, le mois dernier, d'un échange avec l'Assemblée générale sur certaines des conclusions préliminaires du Rapport.

Je suis particulièrement satisfaite de ce que le sujet de ce débat soit la prévention, qui sera probablement l'un des messages essentiels du Rapport sur le développement dans le monde. La prévention est l'un de nos messages centraux pour deux raisons précises.

Premièrement, les pays que nous considérons comme sortant de conflits connaissent actuellement plus fréquemment une recrudescence de l'insécurité qu'auparavant, de sorte que la ligne de démarcation que nous plaçons entre les situations d'après conflit et les situations de prévention de conflit est peut-être beaucoup moins nette que nous ne le pensions auparavant. Cela va de la reprise d'une guerre civile

– au cours de cette décennie, plus de 90 % des nouvelles guerres civiles se sont produites dans des pays qui en avaient déjà connu une – à des combats survenant après un accord politique. Jusqu’à la fin des années 90, par exemple, les règlements de paix avaient grosso modo l’effet qu’on attendait d’eux, en ce qu’ils permettaient d’empêcher la reprise des combats une fois l’accord conclu. Moins de 5 % des morts au combat dans le monde sont comptabilisés pendant cette période dans les pays ayant conclu un règlement de paix.

À partir de la fin des années 90, ce tableau se modifie considérablement. Désormais, un tiers des morts au combat dans le monde sont comptabilisés dans les pays ayant conclu un règlement politique ou un règlement de paix, dont certains des pays auxquels le Ministre a fait référence, comme la République démocratique du Congo ou le Soudan.

Ensuite, il y a les niveaux élevés de criminalité et de violence constatés lorsqu’un règlement d’après conflit existe déjà. Citons, par exemple, la situation de pays d’Amérique centrale, comme le Guatemala ou El Salvador, qui, après un règlement de paix très réussi, sont maintenant confrontés à des niveaux de criminalité et de violence à l’origine de davantage de morts que ceux que faisaient les guerres civiles. Cette question est une source particulière de préoccupation en Amérique centrale. Certes, ce débat est centré sur l’Afrique, mais je pense que nous voyons se dessiner certaines tendances analogues dans d’autres régions.

Pour toutes les raisons que je viens de citer, la prévention, même dans les situations où un premier règlement réussi d’après conflit existe déjà, est un problème particulièrement épineux.

Selon de nouvelles études effectuées par nous pour le Rapport sur le développement dans le monde, le point commun entre les différentes situations, lorsqu’il y a risque de résurgence de la violence, est à chercher dans la faiblesse des institutions, qu’elles exercent dans les domaines politique, de la sécurité ou du développement.

Deuxièmement, il y a la problématique de la prévention d’une escalade de la violence dans les pays qui n’ont pas encore connu de conflit civil de grande envergure. En l’occurrence, l’aide apportée par la communauté internationale des donateurs est beaucoup moins importante pour l’instant à l’égard des pays cherchant à prévenir la violence que celle que nous

apportons, collectivement, aux pays qui ont déjà traversé une guerre civile.

Si nous considérons le cas de l’Afrique de l’Ouest, par exemple, nous avons engagé de fortes sommes – en tant que communauté de donateurs – au Libéria, en Sierra Leone et en Côte d’Ivoire. Mais lorsqu’il s’agit des dispositifs de transition en Guinée et au Niger, facilités en coopération entre l’Union africaine, la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest et l’ONU, nous constatons que les fonds disponibles sont bien moins importants pour appuyer ces gouvernements et ces sociétés dans leurs efforts pour empêcher une escalade.

Nous qualifions ces transitions de « transitions préventives ». Dans l’une de nos récentes séances de consultations, la Présidente libérienne, M^{me} Johnson-Sirleaf, qui siège au Conseil consultatif sur le Rapport sur le développement dans le monde, a souligné que, selon son expression, « Vous nous donnez tout, vous autres, lorsque nous sortons d’une guerre civile, mais lorsque nous essayons d’empêcher cette guerre civile de se produire, là, vous ne nous donnez rien du tout ». C’est ce contraste dont nous souhaitons faire l’une de nos questions phares.

Je voudrais conclure sur quelques sujets ou questions concrets qui nous sont encore très présents à l’esprit alors que nous entamons le dernier tiers du processus engagé.

Le premier d’entre eux est la question de savoir si nous devrions ou non renforcer l’appui que nous apportons aux processus de médiation. Certes, comme l’ont souligné aussi bien la Vice-Secrétaire générale que le Ministre, le coût d’une guerre civile, lorsqu’elle éclate réellement, est, nous le savons, énorme : il se chiffre en moyenne à des dizaines de milliards de dollars. Les pays mettent en moyenne 14 ans à se relever d’une guerre civile pour revenir à une situation se rapprochant de celle dans laquelle ils se trouvaient auparavant. Les efforts de médiation se chiffrent en général à des centaines de milliers de dollars, soit un coût bien, bien plus modeste.

La deuxième question est de savoir si nous devons ou non envisager des périodes de facilitation plus longues après la conclusion des accords de paix. Cette question nous a été posée au cours de nos consultations. Elle ne relève pas du domaine dont s’occupe la Banque mondiale, mais elle a été soulevée dans un cadre général, au sujet de l’architecture

internationale, que les médiateurs tendent à désertier dès après la signature des accords de paix. De fait, les pays continuent, à l'issue de ces accords, de courir des risques prévisibles pendant des périodes assez longues, et souvent alors qu'ils ne peuvent compter que sur une facilitation beaucoup plus réduite de la communauté internationale. Je pense, à cet égard, que l'architecture de consolidation de la paix et les efforts déployés dans le cadre de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix sont également d'importance.

La troisième question est de savoir si nous devons ou non rechercher un appui financier plus important pour les gouvernements qui s'attachent à opérer une transition pacifique et préventive. C'est exactement le cas de pays actuellement dans la situation de la Guinée ou du Niger, par exemple.

Quatrièmement, y a-t-il une possibilité de partenariat renouvelé entre l'ONU, l'Union africaine et d'autres organisations régionales, d'une part, et des institutions davantage axées sur le développement ou l'économie telles que les institutions financières internationales? Je pense que la question que nous devons nous poser ici est de savoir si nous ne pourrions pas faire davantage pour essayer de mettre en place le type d'activités de développement susceptible d'aider les pays entrant dans une période de transition fragile, d'ordre préventif, à se stabiliser.

Parmi les autres questions possibles, on peut se demander s'il est envisageable de mettre en relation les domaines d'action les plus spécialisés, les plus techniques des organismes du secteur économique sur des questions telles que la gestion des ressources naturelles ou le partage des richesses, qui peuvent être importantes dans ce type de situation.

Je voudrais souligner enfin – comme l'ont dit le Ministre et la Vice-Secrétaire générale – que, bien évidemment, la prévention n'est pas une question qui n'intéresse les États-nations qu'à titre individuel. Nous avons effectué de nouvelles recherches considérables sur la façon dont la violence s'aggrave le long de zones frontalières instables et sur la mobilité des mouvements violents dans des régions comme l'Afrique centrale et le Sahel. Il est très difficile pour un État-nation de prendre seul, même avec une aide internationale, les mesures qui réussiraient effectivement à régler ce type de problème sur le long terme. Et alors que nous parachevons notre propre processus, nous devons

également nous demander si nous ne devrions pas envisager d'adopter au niveau de plusieurs pays ou d'une région un type de prévention structurelle qui appuierait notamment des initiatives telles que le Programme frontière de l'Union africaine en vue d'instaurer la stabilité et de favoriser le développement dans ces zones extrêmement fragiles.

Je m'arrêterai là en vous remerciant, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de participer à ce débat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Cliffe pour son exposé très complet.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je voudrais rappeler à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à un maximum de cinq minutes, afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et d'en prononcer une version abrégée dans la salle.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur, Monsieur le Président, de vous accueillir au Conseil de sécurité aujourd'hui. Votre présence atteste l'attachement du Nigéria au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je remercie la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Asha-Rose Migiros, pour sa présence et pour ses importantes observations. Et je remercie également M^{me} Sarah Cliffe pour son exposé très intéressant. J'ai tout particulièrement apprécié les observations qu'elle vient de faire sur les liens qui existent entre la consolidation de la paix et le développement et sur la meilleure façon d'appuyer les efforts déployés dans ce domaine.

Le Conseil de sécurité a, à de nombreuses reprises, reconnu l'importance de la prévention des conflits, notamment en Afrique. Le présent débat, qui porte principalement sur l'utilisation optimale des instruments préventifs, nous donne l'occasion d'examiner des moyens concrets et potentiellement novateurs de renforcer la diplomatie préventive.

Si c'est au Conseil de sécurité que revient la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, c'est aux États Membres qu'incombe en premier chef la responsabilité de la prévention des conflits. Pour définir de manière effective ces dimensions de la prévention des conflits,

il faut adopter des stratégies qui n'empêchent pas les États Membres de s'acquitter de leur responsabilité principale en matière de prévention des conflits ou qui retardent l'action du Conseil. Pour parvenir à cet équilibre, il est extrêmement important de maintenir un dialogue constant entre le Conseil et les acteurs clefs de conflits qui pourraient surgir.

Dans ce contexte, et comme cela est généralement admis, on ne saurait trop insister sur le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans la prévention des conflits, surtout en Afrique, comme par exemple la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et son système d'alerte rapide qui compte sur un réseau d'acteurs, dont les organisations de la société civile, pour collecter et analyser des données relatives à des conflits qui pourraient surgir et lancer des alertes rapides. Un autre instrument important est le Conseil des anciens, qui mène des efforts considérables en matière de diplomatie préventive. En outre, le Cadre stratégique de prévention des conflits a aidé la CEDEAO à éviter que des différends ne se transforment en conflit et à traiter les causes des conflits.

Ces réalisations institutionnelles donnent des résultats sur le terrain. Comme on l'a déjà dit, cela a été le cas du Niger, où la CEDEAO a joué un rôle décisif pour empêcher qu'une crise politique grave en 2009 n'engendre la violence. Cela a également été le cas en Guinée et dans d'autres pays. Je voudrais également mentionner les efforts faits par les trois organisations qui, de concert avec la Communauté des pays de langue portugaise, jouent un rôle très important en Guinée-Bissau. Les activités de prévention des conflits et les mécanismes d'alerte rapide ont également été des aspects importants des travaux menés par la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Commission économique pour l'Afrique.

Au niveau régional, l'Union africaine a fait de la prévention des conflits une pierre angulaire de l'architecture africaine de paix et de sécurité. Son Groupe des Sages est non seulement engagé dans des activités de diplomatie préventive, y compris des missions d'établissement des faits dans des zones où des conflits pourraient surgir, mais il examine également certaines des causes profondes des conflits telles que les crises électorales et l'impunité. Des

progrès considérables ont été réalisés dans la mise en œuvre du Système d'alerte rapide à l'échelle du continent.

Ces succès illustrent le bien-fondé du renforcement de l'appui accordé par l'ONU aux capacités préventives des organisations régionales et sous-régionales africaines. Le Groupe de l'appui à la médiation a apporté une contribution considérable aux travaux du Groupe des Sages de l'Union africaine. Il faut faire plus.

Il faut également améliorer la communication entre les organes régionaux et sous-régionaux et le Conseil de sécurité. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue récente de consultations entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Un autre aspect à prendre en compte dans les instruments et les stratégies de prévention des conflits est l'examen attentif des causes profondes et généralement multiples des conflits. Il faut s'efforcer de régler les différends et éviter qu'ils ne dégénèrent en conflits. Mais ces efforts ne suffiront pas s'ils ne traitent pas effectivement des motivations profondes des parties.

La coordination et la cohérence sont également des éléments clefs des stratégies fructueuses de prévention des conflits. Dans ce contexte, il convient de mentionner l'appel lancé dans le Document final de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale) pour que le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social coordonnent leurs activités, conformément aux mandats respectifs que leur confère la Charte, afin d'adopter une approche intégrée en matière de prévention des conflits.

L'ensemble du système des Nations Unies doit agir de concert pour traiter effectivement des causes profondes des conflits. En Afrique par exemple, cela signifie qu'il faut redoubler d'efforts pour mettre pleinement en œuvre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la primauté de l'état de droit. Cela signifie également qu'il faut appuyer les efforts déployés par l'Union africaine pour régler la question des changements de gouvernement inconstitutionnels qui surviennent sur le continent.

L'amélioration des activités de prévention du Conseil de sécurité exige de doter le Secrétariat des moyens d'identifier les différends, de les évaluer et de donner immédiatement l'alerte. Le Secrétaire général devrait utiliser pleinement l'Article 99 de la Charte et la résolution 1625 (2005). Un recours accru aux missions d'établissement des faits et aux mesures de confiance dans les premières phases d'un différend pourrait également favoriser son règlement pacifique. En même temps, il faut faire montre de prudence et de prévoyance afin d'éviter d'impliquer le Conseil avant que son examen de la question ne soit vraiment nécessaire et utile.

Il est également indispensable d'empêcher la reprise des hostilités. La consolidation de la paix, y compris sa composante socioéconomique, et la responsabilisation sont particulièrement importantes pour consolider la stabilité dans les situations d'après conflit. La création de la Commission de consolidation de la paix a été une mesure institutionnelle importante dans cette direction et il faudrait continuer sur cette voie. Les commissions vérité et réconciliation et les mécanismes de justice transitionnelle jouent également un rôle important. En outre, la Cour pénale internationale a un effet dissuasif non négligeable.

Je voudrais, pour terminer, souligner l'attachement continu du Brésil aux efforts déployés par le Conseil de sécurité pour prévenir l'éclatement et la reprise des conflits. Comme toujours, le Conseil peut compter sur l'appui de ma délégation.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, et à vous remercier d'avoir organisé ce débat important et de le présider. Je remercie également la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Asha-Rose Migiro, et la Représentante spéciale, M^{me} Sarah Cliffe, pour leurs déclarations.

Il est reconnu de manière unanime qu'il vaut mieux prévenir et régler les conflits et que cela est moins cher. Il est bien plus difficile et plus onéreux de maintenir la paix et de faire face aux conséquences de l'éclatement d'un conflit, surtout lorsque celui-ci engendre la guerre et des atrocités à grande échelle. Ma délégation est par conséquent convaincue que l'utilisation optimale des instruments de diplomatie préventive, notamment l'alerte rapide, la médiation et le rétablissement de la paix, présente de grands avantages. Sans une paix et une stabilité durables, un développement viable à long terme ne saurait être

obtenu. La prévention des conflits est donc un élément clef de la consolidation de la paix.

La nécessité de se concentrer sur une utilisation plus efficace des instruments de diplomatie préventive, afin d'éviter de plonger ou de replonger dans les conflits, se fait plus pressante que jamais. L'Union africaine (UA) et ses organisations sous-régionales ont mis en place des mécanismes et des structures de prévention, médiation et règlement des conflits. Ces mécanismes ont été sollicités de manière opportune et utile, et l'on peut faire encore bien davantage. La mise en fonctionnement du Système d'alerte rapide de l'UA à l'échelle du continent, et ses liens avec les systèmes sous-régionaux de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté d'Afrique de l'Est, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale fourniront un moyen de surveillance et d'analyse complet, facilitant ainsi la prise de décisions quant aux mesures de prévention ou de réaction les plus adaptées, au niveau tant continental que sous-régional.

Compte tenu du renforcement actuel du partenariat stratégique entre l'UA et l'ONU, les perspectives d'utilisation optimale des capacités et des instruments de prévention sont plus vastes. L'Union africaine a fait montre de son attachement à la promotion et au respect de l'ordre constitutionnel, de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'état de droit pour parvenir à la paix et au développement durables. Elle accroît ses efforts de médiation et de rétablissement de la paix grâce à des mécanismes tels que le Groupe des Sages et autres groupes de personnalités éminentes. Les anciens Présidents, Mkapa, Buyoya, Obasanjo, Chissano et Mbeki, pour n'en citer que quelques-uns, ont joué des rôles importants dans les efforts de règlement des conflits dans un certain nombre de pays.

La coopération croissante entre les médiateurs de l'Union africaine et de l'ONU, ainsi qu'entre les envoyés spéciaux, est une tendance positive. Il importe de souligner que la responsabilité première de la prévention des conflits incombe aux autorités nationales et aux acteurs nationaux. En conséquence, les initiatives prises par les partenaires régionaux ou

internationaux doivent viser à appuyer les efforts nationaux de manière bien coordonnée.

Selon nous, il existe trois défis majeurs à relever afin de garantir l'utilisation optimale des instruments de prévention des conflits.

Premièrement, des réponses et actions opportunes et énergiques sont nécessaires. Dans un certain nombre de cas, des signes avant-coureurs de conflit violent imminent sont perceptibles en temps voulu, mais rarement suivis par une action immédiate. Cela peut être dû à un certain nombre de facteurs, notamment des sensibilités politiques, des intérêts acquis, ou bien l'absence de capacités adéquates aux niveaux national, sous-régional ou régional.

Deuxièmement, même s'il est universellement entendu que la prévention des conflits est beaucoup moins coûteuse, il existe une réticence paradoxale à fournir des ressources idoines et prévisibles à cet effet. Il y a, au contraire, une disposition plus marquée à allouer davantage de ressources au maintien de la paix. Il est temps d'investir davantage dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

Troisièmement, il faut se concentrer davantage sur le traitement des causes profondes et des motifs de conflit afin de garantir la paix, la stabilité et le développement durables. Les causes et les motivations principales des conflits incluent la prolifération des armes de petit calibre, la mauvaise gouvernance, les violations des droits de l'homme, la marginalisation, le fort taux de chômage, la rareté des ressources et, dans certains cas, la mauvaise gestion de ressources abondantes.

Le présent débat fournit une nouvelle occasion de centrer l'attention sur l'utilisation optimale des instruments de prévention des conflits, en particulier en Afrique. Les perspectives sont prometteuses et les défis surmontables. Maintenons cet élan en donnant priorité à la prévention et au règlement des conflits, en les appuyant et en y investissant.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Ministre, ainsi que le Nigéria, d'avoir pris l'initiative d'organiser le débat public d'aujourd'hui. Je remercie la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Migiro, ainsi que M^{me} Sarah Cliffe de leurs exposés respectifs. Je me félicite tout particulièrement de la priorité qu'attache la Banque mondiale à la question du lien qui existe entre sécurité

et développement, et en particulier du dialogue sans exclusif que la Banque mondiale entretient avec les parties prenantes au sein de l'ONU en vue de la préparation du Rapport sur le développement dans le monde.

Dans de nombreuses régions d'Afrique, la prévention des conflits, le règlement des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix afin d'éviter le retour des conflits ne se succèdent pas de façon linéaire mais suivent, bien au contraire, un processus compliqué et se chevauchent souvent. Même après qu'un accord de cessez-le-feu a été trouvé, il s'avère problématique d'échapper au cercle vicieux engendré par la pauvreté et les conflits récurrents.

Afin de relever ce défi, il est essentiel de mettre en œuvre une approche intégrée incluant la sécurité et le développement. Nous devons aussi redoubler d'efforts pour bâtir des nations sur la base d'un programme de développement global qui inclut la réduction de la pauvreté et la création d'emplois, surtout pour les jeunes. L'ONU doit s'engager activement aussi bien dans la diplomatie préventive que dans l'aide au développement, en particulier en Afrique, comme nous sommes en train de le voir.

La responsabilité première de prévenir les conflits et de maintenir la paix et la sécurité en Afrique incombe en premier chef aux Africains. De nombreux pays africains ont récemment célébré le cinquantième anniversaire de leur indépendance. Nous avons une complète certitude que les dirigeants nationaux africains continueront de faire progresser la promotion des élections démocratiques, de la réforme du secteur de la sécurité, de la bonne gouvernance et de l'état de droit.

Parallèlement aux efforts nationaux, l'Union africaine et les organisations sous-régionales ont été, ces dernières années, de plus en plus actives dans la prévention des conflits et la gestion des crises. Leur engagement actif en diplomatie préventive mérite de grands éloges. Par exemple, l'Union africaine (UA) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont adopté une position claire en publiant une déclaration selon laquelle elles ne tolèrent aucun changement inconstitutionnel de gouvernement, et attendent des gouvernements qu'ils acceptent les normes internationales de bonne gouvernance et d'état de droit. Il y a eu un changement qualitatif important dans les efforts de diplomatie préventive de l'UA

lorsque son principe de fonctionnement est passé de la non-ingérence à la non-indifférence. Cette approche de principe a donné des résultats positifs dans de nombreux pays africains.

Le Japon se félicite en outre des progrès constants observés dans l'élaboration de l'architecture africaine de paix et de sécurité, notamment le Système d'alerte rapide. Il convient de noter à cet égard le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, système qui a été créé dans le but de renforcer la bonne gouvernance.

Quel est le rôle de la communauté internationale des Nations Unies? C'est d'encourager et d'appuyer les activités de bons offices menées par les Africains à travers l'ONU, la Banque mondiale et d'autres institutions. La communauté internationale doit notamment intensifier son appui aux efforts de renforcement des capacités de l'UA et des organisations sous-régionales.

Les bons offices et la diplomatie préventive du Secrétaire général se sont souvent révélés efficaces parce qu'ils peuvent être lancés rapidement et de manière souple à son initiative et dans les limites de son autorité en vertu de la Charte. Pour s'assurer qu'ils ont un effet optimal, l'ONU doit élargir son fichier d'envoyés et de médiateurs expérimentés des Nations Unies qui agissent au nom du Secrétaire général, ne peuvent pas être partout en même temps. La force et l'avantage de l'ONU sont sa large présence sur le terrain : opérations de maintien de la paix, bureaux intégrés pour la consolidation de la paix et bureaux politiques régionaux. Le Secrétaire général et ses représentants peuvent tirer pleinement parti de ces bureaux hors siège pour déceler rapidement les signes avant-coureurs et prendre des initiatives politiques pour prévenir une escalade des tensions, des crises et des conflits. À titre d'exemple, un bureau intégré des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba a été créé ce mois-ci. Nous espérons que cette nouvelle structure permettra de renforcer le partenariat stratégique établi entre l'ONU et l'Union africaine.

En Afrique de l'Ouest, où les pays de la région doivent surmonter les difficultés posées par des questions transversales liées à la sécurité telles que le trafic de drogue et le commerce illicite des armes légères, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) joue un rôle important en facilitant la coopération entre tous les acteurs concernés ainsi

qu'en matière de prévention des conflits et de médiation, en coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Nous estimons qu'en Afrique centrale, la mise en place d'un bureau régional similaire contribuera à promouvoir la sécurité régionale et à prévenir les conflits compte tenu de l'évolution récente de la situation dans la sous-région. Nous devons avoir conscience des incidences financières de la création d'un tel bureau mais nous estimons aussi que les coûts peuvent être largement équilibrés par la réduction des ressources consacrées aux opérations de maintien de la paix dans la région. La proposition du Secrétaire général est en suspens depuis le début de l'année. Le Conseil de sécurité doit l'approuver sans plus attendre.

L'ONU bénéficie d'un autre avantage : son autorité légitime et sa capacité de mobiliser toutes les parties prenantes en temps voulu. Ce pouvoir rassembleur impartial doit non seulement être mis à profit dans les situations d'urgence et en période de crise mais également permettre d'instaurer la confiance entre les parties concernées afin d'apaiser les tensions. Grâce à de telles mesures, même si un conflit devait éclater, les parties seront en mesure d'accepter de poursuivre le dialogue, ce qui, en temps normal, pourrait être interprété – ou mal interprété – comme de l'ingérence. Un engagement sur le long terme et de la persévérance sont essentiels car le règlement des conflits nécessite de soigneusement entretenir la confiance et d'établir de tels liens entre les principales parties prenantes.

Quel est le rôle spécifique du Conseil de sécurité? Il doit apporter un appui efficace. Le Conseil doit encourager et appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général, l'Union africaine et les organisations sous-régionales et, le cas échéant, il doit prendre une décision ou publier une déclaration à l'appui des efforts du Secrétaire général et exhorter les parties concernées à régler leur différend par des moyens pacifiques. Lorsqu'il se prononce sur une crise en temps voulu, le Conseil de sécurité fait pression sur les parties concernées et a un impact sur la communauté internationale.

La principale question qui se pose pour le Conseil est de déterminer à quel moment il doit prendre des mesures à l'appui de l'action menée par le Secrétaire général en matière de diplomatie préventive. Il est important d'attirer l'attention du Conseil sur les signes avant-coureurs. C'est pourquoi je propose de demander

au Secrétaire général de présenter régulièrement au Conseil un exposé sur la situation politique et en matière de sécurité, dans lequel il mettrait l'accent sur les risques potentiels d'éclatement ou de reprise d'un conflit. Il pourrait également être utile d'organiser, avant qu'un conflit n'éclate, une réunion informelle interactive à laquelle participeraient tous les pays concernés.

Le Conseil dispose d'autres moyens. Il tente notamment de prévenir la reprise des conflits par le déploiement d'opérations de maintien de la paix et de missions politiques. Le fait d'imposer des sanctions à ceux qui entravent les efforts de prévention d'un conflit peut également constituer un moyen efficace de prévenir et de régler un conflit. Un mécanisme visant à empêcher l'exploitation illicite de ressources nationales, tel le Système de certification du Processus de Kimberley, serait également utile.

Pour terminer, je tiens à féliciter le Nigéria pour l'adoption de la déclaration présidentielle présentée aujourd'hui. À l'avenir, le Conseil de sécurité doit autant axer son attention sur les mesures de prévention et d'anticipation que sur les mesures de réaction.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Ministre, nous vous remercions vivement, ainsi que votre délégation, d'avoir pris l'initiative de convoquer un débat thématique sur une question qui revêt une importance considérable pour la paix et la sécurité internationales. Nous tenons également à saluer les déclarations de la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Migiro, et de M^{me} Cliffe, Représentante spéciale et Directrice du Rapport sur le développement humain dans le monde : Conflits, sécurité et développement, publié par la Banque mondiale.

Les lourdes pertes humaines et les dégâts matériels considérables causés par les conflits armés, qu'ils soient internes ou internationaux, nous amènent à renforcer le lien entre la paix, la sécurité et le développement, notamment en matière de prévention. La communauté internationale doit employer tous les moyens à sa disposition pour prévenir et contenir les ravages causés par la violence. La prévention des effets dévastateurs des conflits armés, en particulier sur la population civile, constitue un impératif humanitaire, politique et économique. En général, et il faut peut-être le déplorer, l'ONU prend le plus souvent des mesures de réaction une fois que les situations de crise ont éclaté. Nous estimons qu'il est urgent de développer

des stratégies visant à renforcer les capacités et à accroître l'efficacité de l'action menée par l'ONU pour prévenir les conflits, par le dialogue, la consultation et le règlement pacifique des différends, afin de pouvoir agir en temps voulu face à des différends et des crises naissantes.

À cet égard, nous réaffirmons qu'il est absolument essentiel de mettre en œuvre la résolution 1625 (2005), qui constitue une des plus grandes avancées réalisées par le Conseil de sécurité en matière de prévention des conflits, compte tenu en particulier des différentes crises et situations de conflit que connaît l'Afrique.

Ma délégation estime qu'il importe d'améliorer la cohésion et l'efficacité de l'action de l'Organisation et du Conseil de sécurité en matière de prévention des conflits. Pour cela, il convient, premièrement, d'encourager la mise en place de partenariats plus efficaces entre les différents acteurs, en particulier entre les organisations régionales et sous-régionales, les organisations non gouvernementales et les institutions financières; deuxièmement, d'améliorer les mécanismes d'information d'alerte rapide et de diplomatie préventive, en particulier en promouvant le recours aux moyens de règlement pacifique des différends prévus au Chapitre VI de la Charte, y compris la médiation régionale et internationale; et troisièmement, de favoriser l'adoption de mesures visant à traiter les causes structurelles des conflits, notamment la promotion du développement, le désarmement et le renforcement de l'état de droit.

Nous appuyons l'établissement de partenariats stratégiques entre le Conseil de sécurité et les organisations sous-régionales et régionales ainsi que le renforcement des capacités locales en vue de prévenir et de régler les différends. Le renforcement de ces liens stratégiques entre l'ONU et les différentes organisations citées en Afrique, dans le cadre du système des Nations Unies, doit être favorisé par une plus grande coopération technique en ce qui concerne la prévention et la gestion des conflits, le maintien et la consolidation de la paix, la réforme du secteur de la sécurité, la promotion et la défense des droits de l'homme, le renforcement de l'état de droit et la mise en place des mécanismes d'alerte rapide nécessaires. Pour y parvenir, des réseaux nationaux, régionaux et internationaux doivent être établis afin de faciliter le partage d'informations objectives et opportunes sur des

crises éventuelles et d'anticiper les mesures à prendre avant et après une situation d'urgence.

Le travail réalisé par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide met en lumière l'action préventive que l'ONU doit mener. Celui-ci s'efforce en effet de sensibiliser la communauté internationale pour créer des mécanismes d'alerte rapide, au niveau international et en particulier sur le continent africain, afin d'empêcher que des situations particulièrement sensibles ne se détériorent de manière irréversible.

Nous sommes conscients que la promotion de l'application et du respect du droit international et les avantages et possibilités offerts par le Chapitre VI de la Charte sont essentiels à la prévention. Sur cette base, durant sa présidence du Conseil, en avril 2009 et en juin de cette année, le Mexique a convoqué deux débats thématiques sur la médiation et le règlement pacifique des différends ainsi que sur le renforcement de l'état de droit dans les activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Notre objectif à cet égard était de renforcer la capacité du Conseil de jouer un rôle clef dans la promotion d'un principe fondamental de l'Organisation – le règlement des différends par des moyens pacifiques, et ce, conformément aux principes de la justice et du droit international.

Ma délégation a réaffirmé que le Conseil de sécurité avait la double charge d'encourager les États à régler leurs différends par des moyens pacifiques et de fournir tout l'appui nécessaire pour renforcer et faciliter les initiatives de médiation en cours, y compris les efforts de diplomatie préventive du Secrétaire général dans son rôle de médiateur et par ses bons offices à l'égard des parties à un conflit, mais également par l'intermédiaire de ses représentants et de ses envoyés spéciaux. Il importe également de faire appel à la compétence consultative de la Cour internationale de Justice pour régler les différends.

La prévention joue également un rôle important dans la période d'après conflit. À cet égard, nous encourageons le Conseil à collaborer avec la Commission de consolidation de la paix pour renforcer les stratégies de prévention des conflits et de consolidation de la paix et pour améliorer la cohérence et l'intégration entre, d'un côté, le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix et, d'un autre

côté, le développement afin de garantir des réactions rapides et d'éviter la reprise des conflits.

Enfin, et c'est tout aussi important, ma délégation considère la paix et la justice comme des composantes indissolubles de tout effort visant à régler un conflit armé. C'est pourquoi donner la priorité à un aspect par rapport à l'autre affaiblit l'action des institutions créées pour garantir ces deux objectifs. D'autre part, nous estimons à cet égard que la lutte contre l'impunité est une condition souvent indispensable pour éviter les tensions et la reprise de la violence et des affrontements. Nous sommes convaincus qu'il sera impossible de rétablir une paix durable ou d'instaurer une véritable réconciliation nationale tant que les responsables des crimes les plus graves n'auront pas été traduits en justice, quels que soient leur statut, leur poste ou leur rang.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à commencer par remercier le Nigéria d'avoir pris l'initiative de convoquer le présent débat public. Je salue par ailleurs la présence du Ministre nigérian des affaires étrangères, M. Ajumogobia, qui préside la séance d'aujourd'hui. Je remercie également la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Migiro, et la représentante de la Banque mondiale, M^{me} Cliffe, de leurs communications.

Le règlement pacifique des différends est un principe fondamental de l'ONU et une responsabilité essentielle du Conseil de sécurité. La diplomatie préventive est un outil important du règlement des différends. La Charte des Nations Unies offre des orientations philosophiques et fournit une base d'action pour les activités diplomatiques visant à prévenir les crises et les conflits. Depuis de nombreuses années, l'ONU, les organisations régionales et sous-régionales et les États Membres déploient des efforts de diplomatie préventive sous de nombreuses formes et participent activement aux initiatives visant à apaiser les tensions, régler les questions sensibles et rétablir la paix et la stabilité régionales.

Dans le monde actuel, la nature des conflits et des différends subit des mutations profondes. Les conflits traditionnels entre États évoluent vers une combinaison de conflits interétatiques et intra-étatiques. Certaines régions d'Afrique sont en proie à des conflits fréquents qui continuent de menacer la paix et la stabilité de l'Afrique et qui entravent le développement du continent.

Cette nouvelle situation pose de nouveaux problèmes et nous oblige à évoluer avec notre époque, à accentuer nos efforts et à relancer la diplomatie préventive afin de mieux contribuer à la paix et à la sécurité internationales.

Premièrement, nous devons renforcer le concept de prévention et accorder une attention prioritaire à la prévention rapide. L'expérience a montré à de nombreuses reprises que le remède produit des résultats plus limités que la prévention. Si nous ne parvenons pas à prendre des mesures rationnelles et légitimes dès les premiers stades d'une crise et à rechercher un règlement pacifique des différends grâce à la médiation et par d'autres moyens, il nous en coûtera alors beaucoup plus de temps et d'énergie pour remédier à la situation une fois qu'une crise aura éclaté.

Ces dernières années, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont été excessivement sollicitées, et l'écart entre l'offre et la demande s'est élargi. Si nous pouvons faire un bon travail en matière de prévention des conflits, nous pourrions non seulement économiser des ressources et améliorer l'efficacité des missions de maintien de la paix, mais également épargner à la population le fléau de la guerre. Nous devons donc renforcer le concept de prévention et le mettre en pratique.

Deuxièmement, nous devons adopter des stratégies globales à la lumière des conditions locales. Le Conseil de sécurité doit étudier les causes profondes des différends et des conflits de différentes natures et de différentes formes. Il doit élaborer des conclusions objectives et exactes, mais aussi faire des propositions et suggérer des procédures adaptées. Le Conseil doit donc renforcer sa coordination avec les autres entités des Nations Unies et s'employer à régler les crises par ses bons offices, la médiation et d'autres moyens.

Pour les pays qui sortent d'un conflit, la priorité doit rester d'empêcher une reprise du conflit. La gestion des situations de crise n'est à elle seule pas suffisante pour prévenir les conflits : il importe également que nous nous engagions à aider les pays concernés à développer leur économie, à s'extraire de la pauvreté, à instaurer le développement durable et à éliminer les causes économiques et sociales profondes des conflits.

Troisièmement, nous devons respecter le point de vue des parties concernées et mettre pleinement en

œuvre les avantages comparatifs qu'offrent les organisations régionales et sous-régionales. La clef du succès des bons offices, de la médiation et des autres moyens de diplomatie préventive est que les parties concernées fassent preuve de la volonté politique nécessaire. L'ONU doit améliorer sa communication avec les parties concernées, garantir leur coopération et jeter des bases solides qui favorisent la diplomatie préventive.

Les organisations régionales et sous-régionales disposent d'avantages uniques en matière de prévention et de règlement des conflits. Ces dernières années, l'Union africaine (UA) et les organisations sous-régionales africaines ont participé activement aux efforts de médiation afin de régler les questions sensibles en Afrique, et elles ont obtenu des résultats positifs. Le Conseil de sécurité doit créer ou renforcer des partenariats stratégiques avec l'UA et encourager vivement l'UA et les autres organisations régionales et sous-régionales à recourir à la diplomatie préventive. Il doit les encourager à jouer un rôle de premier plan et créer un environnement et des conditions propices pour leur permettre de remplir ce rôle. Dans le même temps, le Conseil doit leur fournir une assistance plus importante et les aider à renforcer leurs capacités.

Quatrièmement, nous devons renforcer la coordination et former des synergies. La prévention et le règlement des conflits doivent suivre une stratégie multiforme comportant des dimensions politique, sécuritaire, économique et sociale. Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix doivent améliorer leurs échanges et leur coopération et compléter leurs avantages respectifs afin de créer une synergie.

Ces dernières années, le Secrétaire général et ses représentants ont participé activement au règlement des conflits régionaux, et ils ont obtenu des résultats probants. À l'avenir, le Conseil de sécurité doit continuer d'appuyer le Secrétaire général dans l'exercice de ce rôle actif.

La Chine a toujours déclaré que les différends devaient être réglés par des moyens pacifiques, grâce au dialogue et à la négociation. Nous sommes favorables à ce que l'ONU, l'UA et les autres organisations régionales jouent un rôle plus important en matière de diplomatie préventive.

Je remercie le Nigéria d'avoir préparé la déclaration présidentielle adoptée aujourd'hui. La Chine a appuyé l'adoption de cette déclaration par le Conseil afin de démontrer à la communauté internationale la volonté politique du Conseil, qui est favorable à la diplomatie préventive.

M. Araud (France) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé ce débat thématique sur la prévention des conflits en Afrique. L'Afrique accueille aujourd'hui, nous le savons, la moitié des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour près de 75 % des effectifs de Casques bleus déployés, 73 645 sur 100 645 au 30 juin 2010.

Dans ce contexte, la prévention des conflits constitue évidemment un enjeu majeur. Elle présente un avantage déterminant sur la gestion traditionnelle des conflits, puisqu'elle permet d'éviter des pertes humaines, qu'il s'agisse de belligérants mais surtout de civils, ainsi que l'enchaînement des déplacements de population et des destructions économiques qui accompagnent toujours les conflits. Par ailleurs, dans le contexte de rigueur budgétaire que nous connaissons tous, le coût de déploiement des opérations de maintien de la paix et de consolidation de la paix est de plus en plus difficile à prendre en charge.

La prévention des conflits commence par l'information. Pour l'obtenir, il est important que le Conseil de sécurité puisse bénéficier de briefings réguliers, et ce, dès qu'il l'estime nécessaire, de la part du Secrétariat, sur les zones de fragilité, afin d'être en mesure de déployer au plus tôt et de façon concertée l'ensemble des outils à sa disposition pour prévenir l'aggravation d'une situation de tension tels que la médiation, les bons offices, la condamnation, voire les sanctions.

Ces outils ont prouvé leur efficacité pour éviter le déclenchement des conflits. Ainsi, la médiation sur le différend frontalier entre le Nigéria et le Cameroun autour de la presqu'île de Bakassi, après l'arbitrage de la Cour internationale de Justice et les Accords de Greentree, se fait pour leur mise en œuvre sous l'égide du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, M. Saïd Djinnit. Le rôle de coordination de terrain des bureaux régionaux des Nations Unies qui pourront être sollicités par le Conseil de sécurité pour des points de situation doit être à cet égard renforcé.

Par ailleurs, comme les intervenants précédents l'ont dit, l'appropriation africaine de la prévention des conflits et des enjeux de paix et de sécurité en Afrique fait son chemin. On peut par exemple relever l'engagement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Côte d'Ivoire en 2003 avant la mise en place de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, le succès de la CEDEAO au Togo en 2005, les nombreuses médiations de l'Union africaine, notamment pour Madagascar et le Soudan, les prises de position fermes de son Conseil de paix et de sécurité face aux coups d'État ou récemment, en Guinée, après les massacres du 28 septembre, l'action des forces africaines de paix, qu'il s'agisse de la Mission de l'Union africaine au Soudan, avant sa prolongation par l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, ou de la Mission de l'Union africaine en Somalie.

Diverses initiatives ciblées de la communauté internationale contribuent également à la prévention des conflits en Afrique. La France est particulièrement active aujourd'hui sur le dossier de la lutte contre les transferts illicites d'armes légères et de petit calibre qui nourrissent l'explosion des crises africaines et leur dangerosité. Les régimes de sanctions de l'ONU, qui peuvent notamment contenir des embargos sur les armes peuvent également conduire à la réduction du niveau des armements. Les programmes de démobilisation, désarmement, réintégration permettent également de réduire le nombre des combattants et d'armes et sont un outil essentiel dans la lutte contre les trafics, ferments de conflits, à commencer par les trafics d'armes.

Les projets de réforme des secteurs de sécurité visent quant à eux à établir un système de sécurité efficace et légitime aux yeux de la population, sous le contrôle du pouvoir civil. Au titre de sa politique extérieure et de sécurité, l'Union européenne a mené ou soutenu au moins trois opérations civiles consacrées à la réforme des systèmes de sécurité en Afrique ces dernières années, que ce soit en République démocratique du Congo (RDC), Guinée-Bissau ou en République centrafricaine. Par ailleurs, l'Union européenne, à l'initiative de la France, apporte un soutien actif au renforcement des capacités africaines de paix et de sécurité.

Pour lutter contre le pillage des ressources naturelles à des fins de conflit, la France a également appuyé, y compris au sein de l'Assemblée générale et

du Conseil de sécurité, la mise en place du Processus de Kimberley, qui établit un mécanisme de certification de l'origine des diamants, et de l'Initiative pour la transparence des industries extractives pour faire en sorte que l'exploitation de ces richesses contribue au développement des pays concernés et ne serve pas à alimenter les guerres en cours, avec leur privatisation au profit des groupes armés, comme nous le voyons aujourd'hui, notamment dans l'est de la République démocratique du Congo. De façon complémentaire, les actions d'aide au développement contribuent également à la stabilité des États.

Enfin, le fait que la majorité des États africains aient adhéré au Statut de Rome exerce également un effet préventif en envoyant le signal que les crimes ne resteront pas impunis. La Cour pénale internationale est un élément essentiel de prévention des conflits.

Le Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France pour 2008-2020 met au rang de ses priorités la prévention des crises et des conflits. Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale expose, de son côté, que l'Afrique viendra au premier rang de notre stratégie de prévention des conflits pour les 15 années à venir, compte tenu des répercussions directes ou indirectes que peuvent avoir les conflits africains sur la France et l'Europe, que de l'augmentation des trafics vers notre continent.

Comme on le voit, la prévention des conflits en Afrique est au cœur de l'action internationale. Parallèlement, un système africain de sécurité collective est en train de s'établir. Le soutien aux initiatives africaines demeure indispensable car le continent n'a pas encore les moyens matériels de faire face seul aux exigences du maintien de la paix. Ce soutien doit faire une place essentielle à la coordination et à la constance des actions.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux, Monsieur le Ministre, de vous souhaiter la bienvenue à la présidence du Conseil de sécurité et vous remercions d'avoir organisé le présent débat sur le thème important de la paix et de la sécurité internationales.

Ces dernières années, l'ONU, le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et nombre d'organes régionaux et sous-régionaux ont accompli un travail considérable pour prévenir les conflits et identifier leurs causes. Il est clair que les efforts à cet égard doivent avant tout s'attacher à la résolution de

problèmes politiques et socioéconomiques souvent anciens qui sont aggravés par un large éventail de nouveaux dangers et défis transfrontaliers, parmi lesquels on peut citer le terrorisme international, le trafic de drogue, la criminalité organisée, le risque de prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs – une liste bien entendu loin d'être exhaustive.

Il n'existe pas de formule magique pour relever les défis de grande envergure dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits. Des efforts multidimensionnels conjoints minutieux sont nécessaires pour rompre le cercle vicieux qui apparaît lorsqu'un développement insuffisant se traduit par des problèmes sociaux et que, dans un tel contexte, une instabilité politique et militaire croissante conduit au déclenchement d'un conflit. La réalisation effective de programmes de développement socioéconomique devient alors impossible. La complexité de ces tâches nécessite l'élaboration d'une stratégie équilibrée reposant sur l'interconnexion entre les problèmes liés à la sécurité, au développement socioéconomique et aux droits de l'homme.

Les États eux-mêmes doivent être à la pointe de l'action. Il ne s'agit évidemment pas d'imposer une assistance de la communauté internationale pour prévenir l'apparition de nouveaux creusets de tensions et de conflits. Il est très clair que la duplication des efforts, la concurrence, sous quelque forme que ce soit, et, par-dessus tout, les rivalités dissimulées ne servent pas l'intérêt commun.

Dans une large mesure, le succès de la prévention précoce dépend du recours exhaustif aux dispositifs d'alerte rapide et de la prise en compte des spécificités de chaque situation de conflit. Nous sommes convaincus qu'investir matériellement et intellectuellement dans la prévention précoce des conflits et le renforcement des capacités de l'ONU dans le domaine de la médiation pacifique, de l'analyse politique et de l'évaluation des situations de conflit ne peut que bénéficier à la communauté internationale.

Les conflits d'aujourd'hui ne peuvent être résolus par la force. La solution doit impliquer que toutes les parties prennent part au dialogue et aux négociations et non qu'une partie soit isolée. La Fédération de Russie s'efforcera systématiquement d'obtenir un règlement diplomatique et politique des conflits régionaux, sur la

base des actions collectives prises par la communauté internationale.

La Russie estime qu'il est extrêmement important de continuer à recourir activement aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, lesquelles incitent les organisations régionales à faire preuve de davantage d'initiative dans leurs actions de diplomatie préventive et dans le règlement pacifique des différends. L'existence d'organisations régionales robustes à même d'assumer des responsabilités plus importantes à l'égard de la situation dans leur région respective permettra à l'ONU d'aborder de façon plus ciblée les questions véritablement mondiales, dans l'intérêt de la communauté internationale au complet.

Étant donné les demandes croissantes d'une division efficace du travail entre l'ONU et les organisations régionales, conformément à la Charte, le rôle de chef de file du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales demeure essentiel. Cela concerne d'abord et surtout toutes les sanctions obligatoires et le contrôle de nos opérations conjointes ou régionales de maintien de la paix prévoyant le recours à la force.

C'est avec satisfaction que nous prenons note du rôle de plus en plus actif joué par les États africains, principalement l'Union africaine et les organisations régionales et sous-régionales, dans la prévention et le règlement des conflits sur le continent. Cela est une preuve de la volonté et de la capacité croissante de l'Afrique d'assumer ses responsabilités en réglant ses propres problèmes.

La Russie participe elle aussi à des activités de médiation et aux efforts de prévention de conflits, et appuie activement les efforts déployés par l'ONU et les autres organisations régionales et internationales dans ce domaine.

M. Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le débat d'aujourd'hui nous donne une excellente occasion de souligner à nouveau l'importance de la diplomatie préventive et je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Je voudrais également rendre hommage à la contribution du Nigéria aux travaux du Conseil, y compris sa présidence du Conseil pendant le mois en cours. Je voudrais enfin remercier la Vice-Secrétaire générale et M^{me} Sarah Cliff pour leurs observations faites tout à l'heure dans le cadre du présent débat.

Je voudrais faire trois observations principales.

Premièrement, le Royaume-Uni estime que la communauté internationale doit accorder plus d'attention à la prévention des conflits. Tout particulièrement au sein du Conseil de sécurité, étant donné les responsabilités qui lui sont propres, nous avons le devoir d'éviter aux gens les souffrances causées par les conséquences dévastatrices de conflits violents qui auraient pu être prévenus.

Soyons clairs : la prévention des conflits est un élément essentiel du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En fait, dans une certaine mesure, elle en est l'élément le plus important.

Par ailleurs, la prévention revient moins cher que le traitement. Toutefois, de façon tout à fait disproportionnée, les ressources semblent avoir surtout privilégié le maintien de la paix sur la diplomatie préventive, c'est-à-dire réagir aux conflits plutôt que les prévenir. Une diplomatie préventive efficace n'est cependant pas seulement une question de ressources accrues. Il s'agit d'exploiter tous les outils dont dispose l'ONU à tous les stades du cycle des conflits. Les expériences récentes au Kenya et dans la partie orientale de la République démocratique du Congo ont démontré que le déploiement rapide d'équipes de médiation peut s'avérer crucial pour une prévention efficace des conflits. Nous avons prouvé que nous étions capables de déployer des forces à titre préventif pour éviter que les tensions ne dégénèrent en conflit armé, comme ce fut le cas grâce au déploiement d'une force de prévention en Macédoine en 1995.

Une consolidation de la paix efficace est après tout un moyen essentiel de prévenir la reprise des conflits, et j'ai trouvé que les statistiques présentées par Sarah Cliffe sur la reprise des conflits étaient assez révélatrices sur ce point. Nous devons avoir plus d'assurance quant au fait que nous affectons nos ressources là où elles auront le plus d'impact. Cela signifie que quelles que soient les difficultés, nous devons être sûrs que nous pourrions évaluer tous les efforts déployés pour prévenir le conflit.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité, ainsi que le système des Nations Unies dans son ensemble, doit acquérir une véritable culture de prévention. À notre avis, il s'agit essentiellement d'une question de volonté politique. Cela exigera parfois de prendre des décisions difficiles concernant des situations qui évoluent rapidement dans des pays qui ne figurent pas

actuellement à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Mais si le Conseil veut s'acquitter de ses responsabilités de maintien de la paix et de la sécurité internationales, ses membres doivent être prêts à prendre ces décisions difficiles.

Une mesure pratique à cet égard serait de réduire au minimum les obstacles à l'action en améliorant l'échange d'informations entre les organes de l'ONU, entre le Secrétariat et le Conseil de sécurité et entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales.

Le Conseil de sécurité devrait systématiquement recevoir un compte rendu du Secrétaire général et de ses hauts fonctionnaires à l'issue de leur visite dans des régions où l'on craint que des conflits éclatent. Cela ne veut nullement dire que je critique les efforts qu'ils ont réalisés jusqu'à présent. Nous, les États membres du Conseil, devons être prêts à utiliser les analyses et les rapports d'alerte rapide du Secrétariat sur des conflits émergents potentiels.

Dans le même ordre d'idées, le Secrétaire général devrait conseiller régulièrement le Conseil sur les conflits émergents potentiels, en faisant en quelque sorte un tour d'horizon prédictif. Nous devrions encourager un plus grand échange des informations et des connaissances à travers le système des Nations Unies sur les précurseurs potentiels de conflit. En outre, un mécanisme au sein de l'ONU permettant de rassembler les différents éléments d'information et d'analyse est nécessaire. Par conséquent, nous nous félicitons du travail en cours visant à renforcer la capacité d'alerte rapide de l'ONU.

Nous devrions également renforcer le dialogue avec les organisations régionales et sous-régionales sur les moyens de prévenir les conflits, y compris sur les problèmes dont nous savons qu'ils peuvent provoquer des conflits, comme l'extraction illicite de ressources naturelles.

Troisièmement, la communauté internationale doit continuer d'appuyer et de contribuer à renforcer les capacités des organisations régionales et sous-régionales. La médiation entreprise avec l'aide de l'Union africaine au moment opportun à Madagascar, au Kenya et en Guinée notamment, a joué un rôle tout à fait déterminant pour prévenir l'escalade du conflit. Le Royaume-Uni se félicite des efforts conjoints de l'ONU et de l'Union africaine en vue de créer un groupe d'appui à la médiation au siège de la

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Par le biais de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, ces trois dernières années, l'Union européenne a versé 300 millions d'euros pour appuyer les opérations de maintien de la paix menées sous l'égide africaine. Il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Comme l'a déclaré récemment le Ministre britannique des affaires étrangères, M. William Hague, nous devons nous axer davantage sur la prévention des conflits et appuyer la capacité des acteurs régionaux d'assumer un rôle de chef de file dans la promotion de la stabilité. Nous espérons que la déclaration présidentielle adoptée aujourd'hui apportera un certain appui politique à ces efforts en cours.

M^{me} Čolaković (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la délégation nigériane, d'avoir organisé le présent débat pour discuter de ce sujet si pertinent. Nous voudrions également remercier la Vice-Secrétaire générale et M^{me} Sarah Cliffe de leurs exposés très instructifs.

Cette question revêt une importance particulière à l'époque actuelle de la mondialisation croissante, où les crises sociales et politiques peuvent créer un climat de tension susceptible de conduire à des actes de violence ou à l'instabilité dans les pays ou les régions concernés.

Ces 10 dernières années, le maintien de la paix est devenu l'instrument le plus important de l'ONU en matière de règlement des différends et des conflits. Même s'ils sont actuellement sollicités à l'extrême, les efforts de maintien de la paix doivent intégrer de nouvelles initiatives et des méthodes novatrices en vue de trouver des solutions contribuant à préserver et à maintenir la paix. Ces mesures représentent non seulement une option pacifique mais elles reviennent moins cher.

Pour aborder et régler les conflits actuels, une démarche intégrée s'impose, en faisant appel à des outils complémentaires comme la médiation, le dialogue ou le règlement et la gestion des conflits. La Bosnie-Herzégovine souligne le rôle du dialogue interculturel et interreligieux pour renforcer la coopération régionale et régler certains problèmes. Nous sommes persuadés qu'il s'agit d'une mesure nécessaire pour renforcer la confiance.

La sécurité et le développement ont des liens qui se renforcent mutuellement. Par conséquent, la prévention des conflits doit s'attaquer aux causes profondes des conflits de façon globale, y compris par la promotion du développement durable, de la bonne gouvernance, de l'état de droit, de la réconciliation nationale et de l'élimination de la pauvreté.

Mettre en place des capacités de diplomatie préventive fait intervenir des compétences nationales, régionales et finalement de l'ONU. Les informations sur les signes précurseurs fournies par le système des Nations Unies doivent être évaluées sans tarder afin de pouvoir élaborer des politiques appropriées et de mener des actions décisives.

La Bosnie-Herzégovine attache beaucoup d'importance à la coopération accrue entre les organisations régionales et sous-régionales et l'ONU. Le renforcement de la coopération et du partenariat stratégique entre l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne est essentiel pour pouvoir réagir rapidement aux différends ou aux crises émergentes. La mise en œuvre de stratégies de maintien et de consolidation de la paix efficaces doit s'effectuer de manière souple et faire appel aux atouts particuliers de chaque partenaire. Cela ne s'applique donc pas seulement aux connaissances sur le terrain et au partage des expériences, mais aussi à la formation des experts militaires et au développement des compétences civiles.

Nous nous félicitons des progrès effectués ces dernières années dans la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités. Nous exhortons l'ONU à accroître son action pour rendre l'Architecture africaine de paix et de sécurité pleinement opérationnelle le plus rapidement possible, en particulier dans les domaines de l'alerte rapide, de la prévention des conflits, du maintien de la paix et de la formation. En outre, nous estimons fondamental que l'Union africaine assure la direction et la maîtrise du processus.

L'ONU et le Conseil de sécurité, puisqu'il a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doivent consacrer davantage d'efforts à la prévention des conflits, de même qu'aux missions d'établissement des faits, à la médiation, aux mesures de confiance et à la nomination des représentants spéciaux, qui peuvent formuler des recommandations utiles pour le règlement pacifique

des différends avant qu'il ne faille recourir au déploiement préventif ou à des mesures coercitives.

Nous sommes convaincus qu'appuyer les initiatives régionales de médiation, en consultation étroite avec les organisations régionales et sous-régionales, est un élément important pour garantir la paix et la sécurité, non seulement à l'intérieur des pays mais aussi entre les États.

Il est crucial que le Conseil de sécurité dispose régulièrement de rapports et d'analyses sur l'évolution de la situation dans les régions d'Afrique où il existe un risque de conflit armé, et sur les initiatives de diplomatie préventive en cours. Les structures régionales de gestion des conflits doivent fournir au Conseil de sécurité, rapidement et en temps opportun, les informations nécessaires pour lui faciliter une bonne prise de décisions.

Nous ne devons pas ignorer ou sous-estimer les évolutions négatives dans les secteurs économique, social et de la sécurité. Il faut prêter une attention particulière aux tensions suscitées par les problèmes socioéconomiques et prendre des mesures contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et des marchandises de grande valeur.

Il convient d'insister en particulier sur les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants, en tant que partie intégrante de toutes les activités de consolidation de la paix. Pour promouvoir une culture de paix et encourager l'autonomisation économique, il est nécessaire de renforcer le rôle et les capacités des groupes de la société civile et des femmes et leur participation aux activités de consolidation de la paix une fois le conflit terminé.

Enfin, il faut renforcer la coopération en matière de déploiement des soldats de la paix et trouver des moyens de faire participer davantage les organisations régionales et sous-régionales aux processus de consolidation de la paix et de stabilisation et de reconstruction après le conflit. Combiner les compétences de l'ONU à celles des experts des organisations régionales contribuera considérablement à accroître la réserve de savoir-faire disponible.

Les initiatives et les actions multilatérales doivent s'axer sur le règlement des conflits de manière plus transparente et ouverte. Les solutions à court terme devraient uniquement servir à ouvrir la voie à

des stratégies à long terme qui supposent une bonne compréhension des causes profondes des conflits, lesquelles bien souvent résident dans les rancunes politiques, le sous-développement, l'archaïsme, l'absence de bonne gouvernance ou les inquiétudes liées à la préservation des identités ethnique, culturelle, nationale ou religieuse.

La Bosnie-Herzégovine estime qu'accroître les consultations entre le Secrétariat et ses homologues aux niveaux régional et sous-régional renforcera leur complémentarité et limitera la redondance des efforts. Il est crucial d'améliorer la participation des organisations régionales à la prise de décisions et au règlement pacifique des différends. Parallèlement, les organisations régionales peuvent aussi faire le lien lorsque le contrôle des processus de paix passe de la communauté internationale aux autorités nationales.

M^{me} Anderson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis remercient le Nigéria d'avoir organisé la présente séance et souhaitent la bienvenue au Conseil aujourd'hui au Ministre Odein Ajumogobia. Je voudrais également remercier la Vice-Secrétaire générale et M^{me} Sarah Cliffe de leurs interventions.

La prévention des conflits et le règlement pacifique des différends comptent parmi les buts fondateurs de l'Organisation des Nations Unies et les piliers de la Charte. Ils sont des aspects importants de notre travail ici au Conseil.

En cette période caractérisée par l'interdépendance, les conflits qui naissent dans des États fragiles peuvent faire basculer des régions entières dans la violence, et ces mêmes conflits peuvent transformer des États déjà fragiles en de véritables pépinières pour les menaces transnationales, notamment le terrorisme et le trafic des armes et des stupéfiants. Le développement et la sécurité sont inextricablement liés et pour éviter les conflits et renforcer les États fragiles nous devons coopérer avec les partenaires, notamment l'ONU, les groupes régionaux et sous-régionaux, les banques de développement, les donateurs et les organisations non gouvernementales. Bref, nous devons affûter et renforcer les instruments dont nous disposons pour prévenir les conflits et régler les différends.

Il nous faut aussi nous attaquer aux facteurs sous-jacents qui alimentent de trop nombreux conflits, à savoir la discrimination, la corruption, l'absence de

responsabilité, la pauvreté, les disparités économiques et les menaces à la primauté du droit.

Ces éléments en tête, je voudrais faire cinq observations aujourd'hui.

Premièrement, nous devons continuer d'améliorer les capacités d'alerte rapide et veiller à ce qu'elles débouchent sur des informations et des actions préventives pour prévenir les conflits et sauver les vies. Cela signifie qu'il faut améliorer à la fois la collecte de renseignements et l'analyse, y compris le suivi des tendances et la détection des facteurs déclencheurs ou accélérateurs des conflits et comprendre les conditions et les cultures locales.

Nous sommes de plus en plus performants s'agissant de collecter ces informations, mais des écarts considérables demeurent entre la remontée de l'information depuis le terrain, l'analyse politique et la prise de décisions. Pour combler ces écarts, nous devons faire le lien entre la meilleure information et la meilleure analyse possibles. Cela suppose de disposer d'une bonne équipe de pays des Nations Unies sur le terrain, ayant reçu la formation appropriée et comptant sur des ressources suffisantes. Cela suppose également d'avoir une meilleure communication en temps réel et une coordination plus étroite entre les entités qui font remonter l'information et les analystes politiques, de sorte que les décideurs puissent faire leur choix à partir d'un éventail d'options inventives et réalistes. On pourrait aussi sauver des vies grâce à l'instauration d'une coopération plus étroite entre l'ONU et les systèmes régionaux d'alerte rapide, tel celui qui est en train d'être mis en place par l'Union africaine.

Deuxièmement, les mécanismes multilatéraux doivent avoir davantage les moyens de réagir efficacement aux crises potentielles ou émergentes. Les efforts internationaux de médiation et la diplomatie préventive, accompagnés de la volonté de recourir à d'autres outils, comptent parmi les meilleurs moyens de prévenir la violence et d'arrêter l'escalade. Les États-Unis s'efforcent d'encourager les initiatives diplomatiques multilatérales en vue de renforcer les fondements de la paix, de la sécurité, des droits de l'homme et du développement.

Quant à elle, l'ONU a produit des innovations utiles, comme par exemple le Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques et son groupe d'experts de la médiation en attente. Toutefois on ne fait pas suffisamment appel à ces

équipes, qui, par ailleurs, n'ont pas les ressources suffisantes. Elles doivent aussi bénéficier du plein appui des acteurs locaux et régionaux, comme nous l'avons vu dans le cas de la réponse efficace qu'a apportée la communauté internationale aux violences qui ont suivi les élections de 2008 au Kenya.

Le Secrétaire général, M. Ban, et ses prédécesseurs ont utilisé leurs bons offices pour aider à régler de nombreux conflits ces 20 dernières années. Mais les organisations régionales et sous-régionales ont elles aussi d'importants rôles à jouer. L'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest disposent de capacités de médiation fort utiles et nous les encourageons à consentir davantage d'efforts pour régler les conflits. Nous encourageons également ces groupes régionaux à approfondir leur coopération avec l'ONU.

Troisièmement, la création récente de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) et les résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) nous rappellent à tous les épreuves, notamment le viol et la violence sexuelle, que subissent les femmes en temps de conflit armé. Nous devons impérativement associer les femmes aux processus de paix et leur donner un rôle véritable dans la prise de décisions en matière de règlement des conflits. Les efforts de médiation qui excluent les points de vue des femmes sont plus à même d'omettre des questions d'une importance cruciale pour assurer une paix durable.

Quatrièmement, pour améliorer les capacités multilatérales de prévention des conflits, il faut également renforcer l'aptitude de la communauté internationale à appuyer la paix dans les États fragiles ou dans les États où de nouveaux accords de paix ne sont pas encore en place. Le moyen le plus précis de prédire de futurs conflits armés consiste à se pencher sur la situation dans des régions où des conflits armés ont cessé il y a peu de temps de cela. Les forces de maintien de la paix des Nations Unies ont prouvé qu'elles étaient capables de prévenir de nouvelles violences après des conflits meurtriers, mais seulement si elles disposent de ressources suffisantes, d'une formation adéquate et de mandats clairement définis. La société civile a un rôle fondamental à jouer dans le renforcement des institutions qui permettent à une société de résister en période de crise, à savoir les collectivités, les églises, les mosquées, les synagogues,

les temples, les écoles, des médias libres et vigoureux, des groupes de défense des droits de l'homme et d'autres organisations solides.

Mais dans certaines situations, des atrocités se produisent si rapidement ou sur une telle échelle que seule l'arrivée rapide des forces de maintien de la paix permet d'y mettre fin. Dans ces cas, l'ONU doit continuer à coopérer avec les pouvoirs publics locaux et les organisations régionales, dont l'Union africaine, l'Union européenne et l'OTAN, pour être sûre de disposer de la volonté politique et des capacités logistiques nécessaires pour procéder à un déploiement rapide.

Enfin, je voudrais dire quelques mots sur la consolidation de la paix. Il y a eu ici des innovations importantes au cours de la dernière décennie, y compris la création de la Commission de consolidation de la paix, mais nous avons encore beaucoup à faire. Nous avons besoin de financement pour le développement plus souple qui arrive plus tôt, d'investissements rapides dans les capacités fondamentales des États en difficulté et d'un appui international aux efforts menés par les pays pour renforcer l'état de droit, démobiliser les anciens combattants et réformer les services de sécurité de l'État. Nous devons également assurer un appui continu aux victimes de violences sexuelles et d'autres violations des droits de l'homme.

Ce n'est pas parce qu'un conflit armé cesse qu'il ne recommencera pas, et la communauté internationale doit continuer à renforcer les instruments dont elle dispose pour prévenir la reprise des conflits armés et jeter les bases d'une paix et d'une réconciliation durables.

Nous avons tous la responsabilité partagée de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre au point les instruments de médiation, les mécanismes d'alerte, les institutions multilatérales, les forces de maintien de la paix efficaces et les communautés solides nécessaires pour prévenir les conflits et éviter le massacre d'innocents.

M. Çorman (Turquie) (*parle en anglais*) : Je vous souhaite la bienvenue, Monsieur le Président, et vous remercie de présider la présente séance du Conseil. Je remercie également la présidence nigériane du rôle moteur qu'elle a assumé dans l'élaboration de la déclaration présidentielle que nous venons d'adopter. Je remercie aussi la Vice-Secrétaire générale,

M^{me} Asha-Rose Migiro, et la Représentante spéciale de la Banque mondiale, M^{me} Sarah Cliffe, pour leurs exposés.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance. Comme les membres s'en souviendront, lors de la retraite tenue à Istanbul, où les membres du Conseil ont examiné les questions du maintien et de la consolidation de la paix, la nature complémentaire de la diplomatie préventive dans l'ensemble du processus de rétablissement de la paix a été mise en relief et il a été proposé que le Conseil examine cette question à une date ultérieure. C'est dans ce contexte que se place la séance d'aujourd'hui.

La diplomatie préventive, c'est-à-dire le recours à des mesures proactives visant à empêcher les conflits politiques d'engendrer la violence et à promouvoir le règlement pacifique des différends, est effectivement un élément crucial du processus de rétablissement de la paix. Nous convenons tous qu'il est plus facile d'assurer la sécurité internationale en s'attachant à prévenir les crises que de se contenter de réagir une fois qu'elles se sont produites. La politique consistant à ne rien faire face à un conflit meurtrier ne fait que repousser le problème à plus tard, à un moment où le niveau de destruction et le coût d'une intervention sont bien plus élevés et les risques encore plus grands.

Il existe un large consensus selon lequel l'utilité des mesures préventives dépend fondamentalement du sentiment de légitimité qu'elles suscitent, non seulement parmi les populations locales, mais aussi dans l'ensemble de la communauté internationale. Prendre de telles mesures sans se soucier de leur légitimité risque de nuire aux objectifs de la diplomatie préventive, surtout lorsque ces mesures sont en conflit avec les normes établies en matière de souveraineté nationale. Des mesures mal justifiées prises par des forces externes risquent de provoquer du ressentiment et une nouvelle escalade du conflit.

La prévention des conflits est en effet l'une des obligations principales énoncées dans la Charte des Nations Unies et dont la responsabilité incombe au premier chef aux gouvernements nationaux. Pourtant, aucun État ni aucune organisation ne peuvent agir seuls. Les gouvernements souverains doivent pouvoir compter sur l'appui d'acteurs externes dont les activités peuvent être cruciales dans la prévention des conflits. La souveraineté nationale est renforcée par une action rapide visant à prévenir les conflits armés

car une telle action permet d'éviter, à une date ultérieure, une ingérence externe non souhaitée. Cela dit, le fait est que les tierces parties ne peuvent pas faire disparaître les causes sous-jacentes et les perceptions des conflits. Elles peuvent prendre et encourager des mesures qui mettent sur une nouvelle voie les relations entre les parties à un conflit.

Les meilleures pratiques en matière de prévention des conflits reposent sur des systèmes d'alerte rapide bien établis; elles prévoient de manière explicite la mise en commun des ressources et le partage des coûts entre tout un éventail d'acteurs et consistent à exercer des pressions diplomatiques et militaires adaptées au problème en question. Aucun agent ne peut à lui seul accomplir la tâche complexe consistant à aider les parties à régler leurs différends. Les interventions et les pressions sont plus efficaces lorsqu'on y recourt de manière collective et sont très efficaces lorsqu'elles sont le fait de groupes institutionnalisés dont les parties au conflit sont membres, comme par exemple des organisations régionales ou internationales. Au-delà d'une action unilatérale, l'assistance des organisations non gouvernementales, les coalitions nationales, les organisations régionales et sous-régionales et enfin l'ONU constituent les différentes couches d'intervention.

Organe chargé de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a pour responsabilité de promouvoir et d'appuyer la médiation qui constitue un moyen important de régler les différends de manière pacifique. C'est la seule collectivité institutionnalisée dont nous disposons, mais elle est mise à rude épreuve.

C'est ici qu'apparaît, par l'entremise de la coopération améliorée des efforts des autres acteurs, dont les organisations régionales et sous-régionales, toute l'importance de la cohérence des processus de médiation menés par l'ONU ou sous ses auspices. Rallier les capacités existantes ou potentielles de ces organisations aux efforts de médiation permettra d'alléger la charge qui pèse sur l'ONU.

En fait, les organisations régionales jouent un rôle important dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes. Nous trouvons encourageante la volonté manifestée par le Conseil de renforcer l'appui de l'ONU à ces efforts de prévention et de médiation

grâce à l'amélioration de la coopération et de la coordination, notamment en Afrique.

Nous nous félicitons de la promotion de l'intensification et de l'élargissement du dialogue et de la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. En outre, nous croyons absolument nécessaire d'établir une coopération plus étroite et plus pratique entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique, comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Communauté de développement de l'Afrique australe, pour renforcer les capacités régionales et nationales relativement aux instruments de médiation de la diplomatie préventive, à la collecte et à l'analyse d'informations, aux systèmes d'alerte rapide, à la prévention et au rétablissement de la paix, afin de réagir plus rapidement aux nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité dans leurs régions.

Dans ce contexte, je voudrais évoquer l'importance du rôle joué par les bureaux régionaux des Nations Unies, comme le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, et la contribution précieuse des capacités de médiation du Conseil des Anciens, du Groupe des Sages, des bons offices du Secrétaire général et de ses envoyés spéciaux.

Si nous voulons renforcer l'impact de nos efforts et traiter des causes profondes des conflits, l'essentiel des activités de prévention doit cesser de consister en des interventions externes réactives aux conséquences limitées pour devenir des initiatives visant à mettre au point les capacités locales et nationales de prévention. Cette approche encourage le développement d'infrastructures de paix locales et autonomes qui promeuvent l'appropriation.

Nous croyons que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et le développement en général sont les fondations indispensables de la prévention. Nombre des objectifs du Millénaire pour le développement, s'ils sont réalisés, permettraient de réduire de manière considérable les sources générales de tension dans les pays en développement qui sont vulnérables aux conflits. Les femmes ont un rôle important à jouer dans le règlement des différends. Leur participation sur un pied d'égalité et leur implication totale dans tous les efforts de maintien et

de promotion de la paix et de la sécurité sont particulièrement importantes.

Il est essentiel de traiter les sources principales de tension dans les régions et les pays exposés à un conflit afin de prévenir les conflits armés. Les situations de conflit ont besoin d'être surveillées pour coordonner l'action étant donné que, que ce soit tôt ou tard, les possibilités d'intervention sont souvent brèves; or, il faut rester attentifs.

La création du Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques, qui apporte son savoir-faire à l'appui des efforts de médiation déployés par l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, est un fait positif dans ce sens. Pourtant, cela reste insuffisant. Si la prévention occupe une place centrale dans les efforts déployés par l'ONU, le leadership stratégique à l'échelle du système doit être renforcé dans ce domaine. Le Département des affaires politiques, qui est le centre de l'appui direct à la diplomatie préventive et aux bons offices, devrait être mieux équipé au vu de sa charge de travail croissante. Le Conseil de sécurité doit aussi entreprendre plus de missions dans les zones où le conflit pourrait se dérouler ou se déroule effectivement.

Le fait de répondre aux besoins humanitaires en temps voulu permettra également de prévenir l'éclatement ou la résurgence des conflits armés. Bien davantage pourrait, et devrait, être fait sur le front humanitaire pour détourner les crises avant qu'elles ne conduisent à l'affrontement armé. En particulier, s'attaquer aux changements climatiques, à l'insécurité alimentaire et aux problèmes connexes de sous-production agricole et de rareté des ressources pourrait grandement contribuer à la stabilisation de situations fragiles.

À cet égard, il convient d'encourager la mise en place d'une relation plus structurée entre le système des Nations Unies et les institutions financières internationales, afin de garantir une meilleure coordination dans le processus de planification des politiques, et de susciter des synergies plus fortes et d'exercer une influence commune plus solide. De la même manière, une coordination efficace entre les organismes, programmes, fonds et institutions des Nations Unies impliqués dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, ainsi qu'en leur sein, est essentielle pour garantir une meilleure cohérence des mécanismes existants et un équilibre approprié entre

les opérations de maintien de la paix et les activités de prévention.

La question des ressources financières doit être envisagée au regard des coûts qui en résulteraient si le problème était abordé plus tard, lorsque la situation s'est aggravée, cause plus de dépenses, est plus difficile à gérer et perturbe nos propres intérêts. « Le coût d'opportunité dans l'avenir » est un concept à prendre en compte.

Afin de jeter les fondements d'une paix durable, les conditions du relèvement doivent être prises en considération durant le processus de médiation. Cela met en lumière le rôle crucial que la Commission de consolidation de la paix doit jouer pour favoriser la médiation.

Chaque conflit évité ou géré contribue à la formation de précédents et de principes afin de traiter les cas futurs. Une intervention ou une prévention rapides valent toujours mieux qu'un conflit. Plus important encore, une occasion manquée au début ne doit pas être source de désespoir, tout comme, plus tard, une situation encore non parvenue à maturité ne doit pas être un prétexte à l'inaction.

M^{me} Ziade (Liban) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de nous honorer de votre présence aujourd'hui. Ma délégation souhaiterait remercier la Vice-Secrétaire générale et M^{me} Cliffe de leurs exposés détaillés. Ma délégation salue l'initiative de la délégation nigériane d'avoir organisé ce débat public. En effet, c'est un sujet de la plus haute importance aux yeux de ma délégation.

La Charte des Nations Unies a confié au Conseil de sécurité la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il y a tout juste cinq ans, les dirigeants de la planète ont adopté le document final du Sommet mondial de 2005, dans lequel ils ont réaffirmé l'obligation faite aux États de régler leurs différends par des moyens pacifiques conformément au Chapitre VI de la Charte. Ils ont également souligné qu'il importe de prévenir les conflits armés, d'adopter une démarche cohérente et intégrée de la prévention de ces conflits et qu'ils étaient conscients de l'importance que revêtent les bons offices du Secrétaire général à cette fin.

Où nous situons-nous aujourd'hui en ce qui concerne tous ces nobles objectifs, et comment allons-

nous utiliser de manière optimale les instruments de diplomatie préventive afin de les atteindre? Dans ce contexte, ma délégation voudrait centrer l'attention sur trois points. Le premier concerne la diplomatie préventive et l'ONU. La complexité du monde actuel nécessite une stratégie intégrée et globale fondée sur une approche à multiples facettes de la part de l'ONU en vue de détecter, faire cesser et prévenir toute source de tension, de régler les conflits et de garantir la consolidation de la paix.

Ma délégation se félicite des quatre fronts auxquels la Vice-Secrétaire générale a fait allusion avec éloquence au cours de son exposé, montrant la disposition de l'ONU à passer de la réaction à l'action. Ma délégation considère la création du Groupe de l'appui à la médiation et l'équipe volante d'appui à la médiation au sein du Département des affaires politiques comme une avancée positive dans la bonne direction. Ces deux éléments ont renforcé les capacités de la diplomatie préventive au Siège et sur le terrain. En même temps, puisque nous reconnaissons les activités de bons offices du Secrétaire général et de ses envoyés, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour accroître ces efforts. Les ressources financières sont une condition préalable indispensable, sans laquelle une approche effective, des objectifs communs et un renforcement des capacités d'appui prévisibles resteraient un simple paradigme théorique.

Deuxièmement, s'agissant du rôle actif que jouent les gouvernements nationaux en coopération avec l'ONU, la responsabilité première de la prévention des conflits incombe de fait au premier chef aux gouvernements nationaux et aux autres acteurs locaux. Les gouvernements nationaux seront en mesure, grâce au dialogue avec la société civile, les organisations de femmes, les groupes de jeunes et d'autres acteurs nationaux, d'identifier les sources de tension et de traiter les causes profondes de conflit. Ensuite, ces gouvernements doivent être capables de répondre à leurs propres besoins et priorités, et de créer des feuilles de route afin d'y parvenir. Si, comme M^{me} Cliffe l'a indiqué, 90 % des guerres civiles renaissent dans des pays ayant déjà souffert de la guerre civile, le rôle de l'ONU devient d'autant plus essentiel pour appuyer et aider les gouvernements dans leurs efforts visant à prévenir le retour de la violence, puisqu'elle offre son expertise et son savoir-faire, et partage les enseignements tirés de son expérience, ainsi que les succès obtenus.

Dans ce contexte, une attention tout particulière doit être portée à l'adoption d'une approche intégrée qui lie sécurité, justice et développement. Cette approche intégrée doit s'inspirer de l'extrême diversité d'expertise et de la vaste expérience du Conseil de sécurité, du Département des affaires politiques, de la Commission de consolidation de la paix, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'UNICEF et d'autres institutions spécialisées. Cette approche intégrée sera plus efficace si elle embrasse les organisations régionales et sous-régionales.

Cela m'amène à mon troisième point, à savoir comment renforcer la coordination et la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales. L'Union africaine, son Conseil de paix et de sécurité et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest se sont révélés être des acteurs importants dans le règlement des conflits en Afrique, et ont ainsi apporté de précieuses contributions au maintien de la paix et de la sécurité. Ils s'emploient déjà à mettre en œuvre des techniques efficaces de prévention des conflits, notamment par le biais du Programme frontière de l'Union africaine. L'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, devrait continuer de renforcer la coopération avec ces organisations afin d'utiliser efficacement leurs mécanismes d'alerte rapide, leurs activités de maintien de la paix et leurs capacités de consolidation de la paix.

Une telle coopération revêt une importance particulière en raison de la multiplicité des causes de la plupart des conflits armés en Afrique : la pauvreté, la corruption, la drogue, l'exploitation abusive des ressources naturelles et le commerce illicite des armes, entre autres. L'ONU peut fournir une assistance à ces organisations lorsque celles-ci s'emploient à traiter les causes profondes de ces conflits armés de manière globale. Les organes de l'ONU doivent mettre à profit leurs compétences et leurs ressources pour trouver des solutions et contribuer au règlement pacifique des différends.

À cet égard, il convient de noter que la réunion interactive informelle organisée la semaine dernière entre les représentants du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité a permis de renforcer le cadre de coopération actuel qui, nous l'espérons, donnera lieu à un partenariat. Ce n'est que par un tel partenariat que ces deux organes pourront traiter les problèmes rencontrés en Afrique en général, et au Darfour et en Somalie en particulier.

Il est de notre devoir à tous de prévenir les conflits et la mort d'innocents, partout et à chaque fois que nous le pouvons. La médiation et le règlement efficace des différends, notamment par l'apport de ressources financières et humaines, sont parmi les meilleurs outils dont nous disposons pour prévenir la violence. Ces outils, alliés à nos efforts concertés et à notre bonne volonté, nous permettent non seulement de maintenir la paix et la sécurité internationales mais aussi de mettre en place des politiques propres à prévenir les pertes humaines.

Nous félicitons le Nigéria pour la déclaration présidentielle adoptée aujourd'hui.

M. Isoze-Ngondet (Gabon) : Je tiens tout d'abord à vous dire combien je suis heureux de vous voir présider, au nom de votre pays, le Nigéria, cet important débat sur la prévention des conflits.

La complexité des conflits actuels, notamment en Afrique, et leur coût atrophient considérablement les possibilités de stabilité et de développement du continent. Cette situation justifie à suffisance la volonté du Conseil de mettre davantage l'accent sur la prévention. Depuis plusieurs décennies, le Gabon s'est résolument engagé dans la prévention des conflits, particulièrement en Afrique centrale. Cet engagement a été récemment réaffirmé par le Président de la République, S. E. Ali Bongo Ondimba, lors de son intervention du 9 mars 2010 devant l'Institut international pour la paix à New York, en marge de la présidence gabonaise du Conseil de sécurité.

En effet, convaincu des avantages à tirer de l'implantation d'une véritable culture préventive au sein de l'Organisation des Nations Unies, il n'a eu de cesse d'encourager le Conseil à se doter d'une stratégie opérationnelle de prévention des conflits. Tel que le débat a été orienté, la question de la prévention des conflits est vaste et comprend plusieurs aspects. Mon intervention n'en prendra en compte que deux : elle fera, d'une part, l'évaluation actualisée des travaux du Conseil sur la base du rapport de 2008 du Secrétaire général (S/2008/18) portant sur la prévention des conflits, et proposera, d'autre part, des pistes pour la transformation des défis de sécurité et de diplomatie préventive en Afrique en opportunités de partenariat avec l'Organisation des Nations Unies.

Le rapport de 2008 du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1625 (2005) confirme, entre autres, la détermination du Conseil de sécurité à

s'inscrire davantage dans une logique préventive. En effet, depuis l'adoption de cette résolution, le Conseil a su affirmer son rôle dans les activités visant à prévenir les conflits. La résolution 1778 (2007), autorisant le déploiement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), répondait déjà à cette exigence préventive, dans la mesure où le but visé était de contenir le débordement au Tchad et en République centrafricaine de la crise au Darfour. Depuis lors, le Conseil de sécurité a opté pour une approche disciplinaire de la prévention des conflits.

Les mandats des missions de paix prescrits en cette année 2010 par le Conseil offrent désormais un cadre adéquat à l'application des mécanismes de prévention de la résurgence des conflits. En effet, les mandats de la MINURCAT, de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), consacrés respectivement par les résolutions 1923 (2010), 1924 (2010) et 1925 (2010), s'inspirent profondément de l'approche pluridisciplinaire prônée par le rapport 2008 du Secrétaire général. Dans les cas cités, cette approche globale et pluridisciplinaire s'appuie désormais sur la coopération avec les Gouvernements du Tchad, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, et de la Côte d'Ivoire, puis de nombreux États Membres, et enfin des organisations internationales, régionales et sous-régionales telles que l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), ainsi que les acteurs de la société civile.

Ce sont là des avancées qui méritent d'être soulignées et saluées. En s'inscrivant dans cette approche, les nouveaux mandats prennent en compte les causes profondes des conflits et prévoient des activités de prévention opérationnelle et de prévention systémique. En œuvrant pour l'élimination de la pauvreté, le développement durable, la réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit, le respect et la protection des droits de l'homme, et pour une plus grande implication des femmes dans les processus de réconciliation nationale, les missions des Nations Unies travaillent aujourd'hui beaucoup plus efficacement à l'éradication totale des causes des conflits ainsi qu'à leur circonscription géographique,

afin d'éviter qu'ils ne débordent dans les pays voisins. Toutefois, ma délégation demeure convaincue que l'élaboration d'une vaste stratégie visible et réaliste en matière de prévention des conflits, qui reposerait notamment sur un mécanisme d'alerte rapide couvrant en particulier les zones potentielles de conflits et une véritable culture de prévention partagée par l'ensemble des États Membres, permettrait de rendre plus efficace l'action de l'ONU.

S'agissant de l'Afrique, les défis à relever devraient plutôt être perçus comme des opportunités de renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ou les organisations sous-régionales du continent. Convaincues que l'ONU seule ne peut mener une action sans faille en Afrique, l'Union africaine et les organisations sous-régionales telles que la CEDEAO et la CEEAC, pour ne citer que celles-là, ont réussi à mettre sur pied leurs propres mécanismes de prévention des conflits. Mais il est clair que, pour pouvoir remplir pleinement leur rôle et devenir opérationnels, ces mécanismes devraient être substantiellement appuyés par l'ONU. Dans cette perspective, il importe d'assurer une mise en œuvre plus efficiente du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine adopté conjointement par l'ONU et notre organisation en novembre 2006. Le resserrement du partenariat avec l'Union africaine a deux objectifs majeurs : d'une part, faciliter une réaction rapide en cas de crise, tel que cela a été fait en République de Guinée et au Niger, et d'autre part, accroître la capacité de l'Union africaine de trouver des solutions aux crises et conflits, comme c'est le cas au Darfour, en particulier avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, et dans une moindre mesure en Somalie, avec la Mission de l'Union africaine en Somalie.

L'opérationnalisation de l'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine se présente comme le défi qui appelle le plus la coopération de l'ONU. En effet, les différents mécanismes qui constituent cette architecture, à savoir le système continental d'alerte rapide, le Conseil des Sages, la Force africaine en attente et le cadre politique de reconstruction et de développement post-conflit, sont appelés à jouer un rôle crucial en matière de prévention des conflits. Ce rôle entraînerait naturellement une réduction significative du nombre des interventions de l'ONU sur

le continent et, par conséquent, une réduction du coût de ses opérations.

Au niveau sous-régional, la coopération avec l'ONU implique nécessairement une présence plus visible de ses structures sur le terrain. Loin d'appeler à un renforcement de ses missions de maintien de la paix en Afrique, il s'agit pour nous d'encourager l'ONU à y être davantage présente à travers l'action de ses bureaux régionaux. L'excellent travail accompli par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), très souvent en coopération avec l'Union africaine et la CEDEAO, suffit pour convaincre de la capacité de l'ONU à exceller dans la prévention. L'Afrique centrale étant particulièrement touchée par des tensions transfrontalières, les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale se sont employés à mettre sur pied une architecture de prévention des conflits s'articulant pour l'essentiel sur le mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale et le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale. Ces deux mécanismes ont besoin du soutien des Nations Unies pour devenir pleinement opérationnels.

Aussi mon pays a-t-il toujours été favorable à la mise en place d'un nouvel instrument régional de prévention, à l'instar de l'UNOWA, dont l'expérience et les succès sont indéniablement reconnus par notre Conseil. Par ses bons offices et ses médiations, et en partageant ces informations avec les mécanismes sous-régionaux – comme le fait l'UNOWA en Afrique de l'Ouest – ce bureau appuierait les efforts des États de l'Afrique centrale visant à faire progressivement de cette dernière un espace de paix, de sécurité, et de stabilité durables.

Il est plus que jamais nécessaire que le Conseil de sécurité renforce son action et ses capacités préventives. En termes d'efficacité et de coût, les avantages de cette option stratégique sont innombrables. Ma délégation demeure convaincue que le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine facilitera une telle évolution. L'avenir de l'Afrique qui, comme tous les autres continents, aspire à plus de paix, plus de stabilité et plus de développement, dépend, entre autres, de la détermination de ces deux organisations à œuvrer ensemble pour éradiquer les causes des conflits qui la minent.

Je voudrais croire que nos conclusions conduiront l'Organisation des Nations Unies à s'engager davantage dans cette voie. C'est fort de cette conviction que mon pays soutient le projet de déclaration présidentielle appelé à sanctionner ce débat.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier de nous avoir fait l'honneur de présider aujourd'hui cet important débat et je voudrais également vous remercier, ainsi que la présidence nigériane du Conseil de sécurité, d'avoir organisé cette importante séance. Nous saluons la déclaration de la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Asha Rose Migirom, et l'intéressant exposé de M^{me} Cliffe.

L'Autriche s'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne au cours du présent débat.

Dans le monde actuel nous connaissons un grand nombre de crises et de nouveaux problèmes mondiaux susceptibles de dégénérer en conflits ouverts et de constituer des menaces à la paix et à la sécurité internationales. Le règlement pacifique des conflits doit être le premier instrument que nous devons envisager d'utiliser systématiquement. Il est indéniable que sur le plan du rapport coût-avantages, la prévention et le règlement des conflits bénéficient d'un avantage comparatif considérable par rapport à d'autres formes d'engagement, notamment l'intervention à grande échelle dans un conflit et la reconstruction après un conflit.

La prévention de l'escalade des différends en conflits armés ou de la reprise des conflits armés doit aller de pair avec d'autres activités de gestion des situations de crise telles que la médiation, le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Toutes ces activités doivent avoir pour but de veiller au respect de l'état de droit et des droits de l'homme ainsi que de lutter contre l'impunité et de s'attaquer aux causes profondes des conflits.

Le règlement des conflits par des moyens pacifiques reste l'un des défis principaux que doit relever le continent africain aujourd'hui. L'instabilité en Afrique a également des répercussions mondiales qui exigent du Conseil de sécurité et de tous les autres acteurs concernés une attention, une action et un engagement de tous les instants.

L'Autriche appuie pleinement les efforts visant à intensifier la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine et ses commissions économiques régionales, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté de développement de l'Afrique australe. L'engagement et l'expérience de l'Afrique en matière de prévention et de règlement des conflits, d'alerte rapide et de médiation sont de la plus haute importance. C'est également une question de prise en charge des processus, et il convient d'utiliser les capacités africaines existantes et de continuer à les développer dans le cadre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et de l'ONU. Le renforcement de ces capacités permettra également de favoriser la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la protection des civils, aux femmes, à la paix et à la sécurité et aux enfants dans les conflits armés.

La mise en place d'un partenariat stratégique entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales revêt donc une importance particulière pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous estimons par ailleurs qu'il convient d'étudier en détail toutes les options de financement des activités de prévention des conflits.

Dans ce contexte, nous estimons qu'il importe également de continuer à renforcer et à utiliser efficacement les capacités du Secrétariat de l'ONU et des autres acteurs tels que l'Union européenne. Celle-ci coopère étroitement avec l'Union africaine dans le cadre du Partenariat stratégique Afrique-Union européenne, notamment par le biais de consultations régulières de haut niveau tenues dans le cadre du Comité politique et de sécurité de l'Union européenne et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et dans le domaine des droits de l'homme par le biais du dialogue sur les droits de l'homme entre l'Union africaine et l'Union européenne. Élaboré en octobre 2009, la feuille de route du partenariat pour la paix et la sécurité entre l'Union africaine et l'Union européenne souligne encore plus la volonté des deux organisations d'approfondir leur coopération. À cet égard, il importe de veiller à une répartition claire des tâches ainsi qu'à tirer parti des atouts respectifs de chacune des organisations.

L'Autriche est convaincue que les bons offices du Secrétaire général et de ses envoyés spéciaux représentent une contribution notable à la prévention

des conflits armés et aux processus de médiation en Afrique. Nous souhaitons en particulier saluer, comme l'ont fait d'autres délégations aujourd'hui, la précieuse et fructueuse contribution du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest à la prévention des conflits, comme on l'a vu récemment dans les succès enregistrés en Guinée et au Niger. En outre, je tiens à souligner l'importance du rôle des bureaux intégrés des Nations Unies pour la consolidation de la paix s'agissant de lutter contre les causes profondes des conflits et de renforcer la capacité des pays à rebondir en appuyant la réforme du secteur de la sécurité et les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ainsi que les activités qui visent à renforcer l'état de droit et les droits de l'homme. Il nous semble que le Conseil de sécurité aurait intérêt à envisager la possibilité d'un développement du réseau de ces bureaux.

D'autre part, le potentiel des différents éléments de l'ONU actifs sur le terrain en Afrique dans le domaine de la prévention des conflits et de l'alerte rapide doit être pleinement mis à profit pour renforcer et maintenir la capacité de réaction de l'ONU de façon à lui permettre d'intervenir rapidement et de façon décisive, en coopération avec les partenaires régionaux et les gouvernements nationaux, face aux situations de conflit naissantes. En outre, nous tenons également à souligner le rôle essentiel que joue dans la prévention et le règlement des conflits le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide.

Les initiatives de prévention des conflits armés représentent également un outil de lutte contre les menaces transfrontières et transnationales à la stabilité, notamment le trafic de drogue et d'êtres humains, la prolifération des armes légères et de petit calibre et la criminalité transnationale organisée. L'Autriche estime que les mesures de prévention doivent également viser à combattre ces menaces. Nous appuyons de nombreux projets entrepris dans ce domaine par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à Vienne, que nous félicitons de sa précieuse contribution à la prévention des conflits.

Les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité engagent vivement les États Membres et le Secrétaire général à renforcer la représentation des femmes à tous les stades des processus de règlement des conflits et d'instauration de la paix. Nous espérons voir augmenter la participation et la représentation des femmes aux efforts futurs de

diplomatie préventive et de médiation et nous espérons qu'elles s'y investiront pleinement.

Pour terminer, l'Autriche tient à remercier le Nigéria de l'impulsion qu'il a donnée à l'examen de la question de la prévention et du règlement des conflits au sein du Conseil de sécurité et à le féliciter de la déclaration présidentielle adoptée aujourd'hui. Nous attendons avec intérêt la poursuite du débat sur cette importante question.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil de sécurité, je tiens à saluer chaleureusement la participation de la Ministre sud-africaine des relations internationales et de la coopération, S. E. M^{me} Maite Nkoana-Mashabane, et c'est avec plaisir que je l'invite à prendre la parole.

M^{me} Nkoana-Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud tient à vous remercier, Monsieur le Président et Ministre nigérien des affaires étrangères, de nous avoir conviés à participer à ce débat important sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales et l'utilisation optimale des instruments de diplomatie préventive. Le sujet que vous avez choisi est directement lié à la décision de l'Assemblée de l'Union africaine (UA) qui a proclamé 2010 Année de la paix et de la sécurité en Afrique. Nous nous félicitons également de la participation de la Vice-Secrétaire générale et de la représentante de la Banque mondiale à ce débat.

Nous reconnaissons depuis longtemps l'importance de la diplomatie préventive, outil critique pour éviter le déclenchement d'un conflit. Avec l'accroissement des coûts du maintien de la paix au fil des années (en matériel et en vies humaines) est apparue la nécessité pour la communauté internationale de se pencher davantage sur la prévention des conflits à l'échelle régionale et internationale.

Depuis plusieurs décennies, le continent africain endure la majeure partie des conflits mondiaux. C'est la raison pour laquelle, depuis ses débuts en 2002, l'Union africaine s'efforce inlassablement d'établir une architecture de paix et de sécurité approfondie, fondée sur un modèle qui reconnaît l'importance de la diplomatie préventive et de la reconstruction et du développement d'après conflit pour éradiquer les conflits sur notre continent.

Les mécanismes mis en place depuis lors par l'Union africaine à cet égard témoignent de la

détermination de notre continent à relever les défis de la paix et de la sécurité dans leur intégralité. Dans notre sous-région, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) continue de jouer un rôle essentiel pour assurer la stabilité sous-régionale. Dans ce contexte, son organe chargé des politiques, de la défense et de la sécurité a entrepris des actions de médiation visant à dissiper des conflits potentiels. La SADC a également mis en place la Brigade de la SADC, qui regroupe militaires, forces de police et civils provenant de tous les pays membres de la SADC et qui s'intégrera dans la Force africaine en attente pour un déploiement rapide, si le besoin s'en fait sentir.

Tous ces efforts procèdent de la Charte des Nations Unies, et notamment de l'Article 33 qui cite la médiation parmi les méthodes diplomatiques de règlement des différends. Les conflits ont désormais changé de nature, étant davantage intra-étatiques qu'interétatiques, et la diplomatie préventive est devenue un outil indispensable auquel tant les Nations Unies que les organisations régionales ont recours.

Les efforts visant à consolider la paix et la stabilité ont toujours été une question complexe nécessitant une volonté politique et un engagement de toutes les parties impliquées, y compris les mécanismes d'appui. Ces dernières années, nous avons observé une réduction du nombre de conflits violents grâce aux efforts collectifs des Nations Unies, de la communauté internationale et des organisations régionales. Par le biais de leurs formations sous-régionales, les États Membres africains ont assumé leurs responsabilités tout en reconnaissant que la résolution pacifique des différends reste une responsabilité souveraine.

Par ailleurs, les bons offices du Secrétaire général continuent de jouer un rôle important dans les efforts de médiation. À cet égard, une option essentielle réside dans le renforcement du Groupe d'appui à la médiation et des capacités d'alerte rapide au sein du Département des affaires politiques, ce qui aidera à améliorer la coordination, la communication, l'appui et l'orientation. Dans cet esprit, l'Union africaine s'est toujours efforcée d'approfondir son partenariat avec l'ONU sur les questions liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nos efforts pour établir avec l'ONU un partenariat stratégique portant sur le maintien de la paix et de la sécurité sur notre continent sont fondés sur le constat du fait que les organisations régionales bénéficient au sein de leurs propres régions

d'un avantage comparatif s'agissant de relever ces défis.

Cet avantage comparatif permet de plus en plus à l'UA de répondre de façon proactive et rapide, limitant ainsi l'intensification des conflits et des souffrances humaines. Cela est mis en évidence par les interventions récentes de l'Union africaine au Soudan et en Somalie, ainsi que par ses efforts de médiation et ses opérations d'appui à la paix, qui témoignent de sa volonté politique et de sa détermination de relever les défis liés à la paix et la sécurité.

Le dialogue est important pour l'Afrique du Sud, et nous estimons donc que pour empêcher qu'un conflit ne se rallume, il est crucial de créer et d'entretenir la paix par un dialogue entre toutes les parties, la réconciliation et la réintégration. Il est donc primordial de définir une stratégie mondiale de diplomatie préventive, qui intègre les moyens de médiation traditionnels et les méthodes de maintien et de consolidation de la paix mentionnées dans la Charte des Nations Unies.

Nous sommes persuadés qu'au cœur de la diplomatie préventive, le développement socioéconomique est tout aussi important pour instaurer une paix durable et peut d'ailleurs faire naître des opportunités économiques dans les pays touchés par un conflit. Le succès de la diplomatie préventive dépend non seulement d'un mécanisme d'alerte rapide efficace mais également de l'implication d'acteurs non étatiques. Par exemple, les organisations à base communautaire ont démontré à maintes reprises qu'elles peuvent, en partenariat avec les gouvernements et la communauté internationale, appuyer les mécanismes d'alerte rapide et agir de façon proactive et décisive pour prévenir un conflit potentiel.

La diplomatie préventive est un excellent exemple de l'action menée en collaboration par la communauté internationale au service d'une paix viable et d'un développement durable. Nous vous appuyons donc avec force, Monsieur le Président, dans cette noble initiative.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'adresser au Conseil de sécurité aujourd'hui au nom du Groupe des États d'Afrique. Pour commencer, je voudrais féliciter le Nigéria pour

son accession à la présidence du Conseil et vous remercier, Monsieur le Ministre, d'avoir organisé ce débat essentiel sur l'utilisation optimale des outils de diplomatie préventive, d'une importance particulière pour le continent africain. Je voudrais également remercier la Vice-Secrétaire générale pour ses précieuses remarques d'introduction. Je me félicite par ailleurs de la participation de la Banque mondiale à ce débat capital.

Le débat d'aujourd'hui fait partie intégrante d'une discussion plus large concernant les moyens les plus efficaces de faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, ainsi que de renforcer la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales à cet égard. Malgré les conflits auxquels l'Afrique est en proie depuis plusieurs décennies, les dirigeants du continent africain ont conscience de l'importance et des avantages d'adopter des approches de prévention des conflits. Parmi les mesures préventives conçues pour affronter certaines causes fondamentales des conflits en Afrique et prévenir l'éruption de nouveaux conflits figurent le Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, les instruments juridiques concernant les changements anticonstitutionnels de gouvernement et les mécanismes de prévention des conflits au sein de l'Union africaine (UA), tels que le Conseil de paix et de sécurité et le Groupe des Sages. Des instruments similaires dans les organisations sous-régionales, comme le système d'alerte rapide, le Conseil de médiation et de sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sont également importants. À cela viennent s'ajouter les efforts fournis dans d'autres sous-régions, tels que les initiatives de la Communauté de développement de l'Afrique australe que la Ministre sud-africaine des affaires étrangères vient de mentionner.

Ces efforts doivent être placés dans le contexte plus large de la gestion des diverses étapes des conflits observés sur notre continent, y compris dans le cadre d'une contribution notable de l'Afrique aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, parmi lesquelles la première Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, ainsi que les opérations de l'Union africaine mandatées par le Conseil de sécurité, telles que la Mission de l'Union africaine au Soudan et la Mission de l'Union africaine en Somalie.

Le Groupe des États d'Afrique estime que les efforts visant à améliorer la prévention de conflits, en particulier en Afrique, doivent faire partie d'une vision stratégique et d'une approche globale, qui combine et utilise tous les outils dans le cadre de la prévention de conflits, de maintien de la paix et de consolidation de la paix afin de prévenir les différends et les conflits et empêcher la reprise d'un conflit dans les pays qui en sortent. Une telle approche globale devrait définir des stratégies claires d'entrée et de sortie pour les opérations de maintien de la paix, en exploitant toutes les synergies existant entre le maintien de la paix, la consolidation de la paix et le renforcement des capacités dans les pays sortant d'un conflit. Il s'agirait notamment d'améliorer les institutions étatiques, de renforcer la société civile et de renforcer davantage les partenariats entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, tout en respectant toujours le principe central de la prise en charge par les pays concernés.

S'agissant de la prévention des conflits, l'Union africaine estime que le budget de plus en plus élevé des opérations de maintien de la paix des Nations Unies devrait être une raison de plus d'accorder plus d'attention à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits, afin d'aller au-delà de l'approche classique de la gestion de conflits, en tirant parti des mesures prises par l'ONU à cet égard depuis le rapport publié en 1992 par le Secrétaire général Boutros Ghali intitulé « Agenda pour la paix : diplomatie préventive, rétablissement de la paix et maintien de la paix » (S/24111).

Dans ce contexte, le Groupe des États d'Afrique souligne que pour atteindre les buts visés au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, l'ONU doit élaborer une stratégie globale en matière de prévention de conflits, faisant appel aux capacités du Groupe des Nations Unies pour le développement, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Commission de consolidation de la paix, du Département des affaires politiques et du Département des opérations de maintien de la paix dans leurs domaines de compétence respectifs.

Il s'agit de la médiation, de la négociation et des bons offices, ainsi que d'autres outils tels que le renforcement de la confiance mutuelle entre différents groupes et les processus de dialogue. Cette stratégie intégrée devrait être mise en œuvre en étroite coopération et coordination avec les outils qui existent

au sein des organisations régionales ou sous-régionales. À cet égard, les efforts de coopération en matière de médiation entre l'ONU et l'Union africaine, qui se sont avérés très utiles aux premiers stades de conflits comme dans le cas du Kenya, nous donnent une indication des résultats positifs auxquels ce genre de partenariat permet d'aboutir.

Dans l'intervalle, tout en reconnaissant que le maintien de la paix et de la sécurité internationales relève de la responsabilité première du Conseil de sécurité, le Groupe des États d'Afrique estime que les volets de la prévention des conflits et du règlement des conflits que sont le développement et le renforcement des capacités exigent que d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, contribuent à toute stratégie de diplomatie préventive des Nations Unies.

À cet égard, le Département des affaires politiques devrait continuer à jouer un rôle central dans les activités liées à la prévention de conflits, en particulier par le biais du Groupe de l'appui à la médiation, ainsi que d'autres outils et mécanismes disponibles, et en coopération étroite avec le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

Même s'il comprend que notre débat d'aujourd'hui porte essentiellement sur la diplomatie préventive, le Groupe des États d'Afrique ne peut pas oublier, dans ce contexte, l'importance de parvenir au développement durable en Afrique, surtout dans les pays qui sortent d'un conflit. Pour la réussite de nos efforts conjoints en matière de prévention de conflits, nous devons partir de l'hypothèse de base que le développement, la paix et la sécurité, et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Dans ce contexte, le Groupe attend avec intérêt la séance plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, prévue en septembre, qui sera pour nous l'occasion de réaffirmer l'engagement international en faveur du développement et de la viabilité en Afrique.

Cette année, 2010, qui a été proclamée Année de la paix et de la sécurité en Afrique par les dirigeants africains, coïncide avec le cinquantième anniversaire de l'indépendance de 17 pays africains. Le Groupe des États d'Afrique estime que cela devrait être considéré comme une occasion pour les pays africains,

l'Organisation des Nations Unies, les autres organisations internationales, les donateurs et les partenaires d'accroître l'appui qu'ils apportent à l'Union africaine et aux autres organisations sous-régionales, afin d'améliorer les capacités de celles-ci en matière de prévention des conflits et de règlement des conflits, dans le but de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique.

À cet égard, je voudrais souligner l'importance que nous accordons au Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine. Nous estimons que sa pleine mise en œuvre contribuerait à améliorer les capacités de l'Union africaine dans le domaine de la prévention de conflits, en particulier sa capacité de médiation.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier à nouveau d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui, que nous considérons comme un nouveau pas en avant dans l'utilisation optimale de tous les outils et possibilités de prévention qui existent au sein du système des Nations Unies et des organisations régionales et sous-régionales, en vue de réaliser nos aspirations communes de paix, de stabilité et de développement.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*): L'Allemagne s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Le Nigéria mérite nos félicitations pour avoir convoqué cet important débat sur la prévention des conflits, en mettant l'accent sur l'Afrique. La prévention des conflits est l'un des principaux défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, et l'engagement actif du Conseil de sécurité en la matière est essentiel.

Mon gouvernement se félicite de la détermination des pays africains à déployer davantage d'efforts pour prévenir et régler les conflits. Le règlement du différend de longue date entre le Nigéria et le Cameroun au sujet de la péninsule de Bakassi et l'arbitrage concernant Abyei sur la délimitation des frontières du Soudan sont d'excellents exemples à cet égard. Le Programme frontière de l'Union africaine visant à prévenir les conflits par le règlement des différends frontaliers est un autre succès remarquable,

auquel l'Allemagne est fière d'être associée et d'apporter son appui actif.

Aussi récemment que la semaine dernière, les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont tenu leur réunion consultative annuelle. Le renforcement du partenariat entre l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines en vue de prévenir les conflits doit demeurer une priorité.

Mon gouvernement est encouragé par l'esprit de coopération qui caractérise l'ONU, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement dans le cadre des préparatifs du référendum au Soudan. En sa qualité de pays fournisseur de contingents et d'effectifs de police à la Mission des Nations Unies au Soudan et à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, l'Allemagne attache beaucoup d'importance à un règlement rapide du conflit au Darfour et à la pleine mise en œuvre de l'accord de paix global. L'Allemagne est prête à continuer à contribuer à l'édification de l'État et à l'élaboration d'une constitution au Soudan.

L'ONU, en particulier le Secrétariat, dispose d'une large gamme d'outils de diplomatie préventive. La médiation, les bons offices, le recours aux envoyés spéciaux, les missions d'établissement de faits et les commissions d'enquête sont des instruments qui ont été utilisés dans un passé récent. Nous nous sommes félicités de la création du Groupe de l'appui à la médiation au sein du Département des affaires politiques, et avons contribué à ses activités par le biais du fonds d'affectation spéciale pertinent.

La création de la Commission de consolidation de la paix a été un pas important dans l'amélioration de la capacité de l'Organisation des Nations Unies à mieux aborder la prévention des conflits dans la pratique. Trop souvent dans le passé l'expression « après le conflit » était synonyme d'« avant le conflit ». Des pays sont sortis d'un conflit pour y replonger à maintes reprises, souvent pendant plusieurs décennies. La Commission de consolidation de la paix s'occupe désormais de situations dans lesquelles il existe des risques de reprise de conflit et a accompli un précieux travail depuis sa création en 2005.

Depuis notre accession à la présidence de la Commission de consolidation de la paix, nous portons une attention particulière au rôle des femmes dans la consolidation de la paix et à la coopération avec des

organisations régionales telles que l'Union africaine. La semaine dernière, la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine se sont réunis pour la première fois pour discuter des moyens de renforcer davantage leur coopération. Ils ont convenu d'appuyer les efforts des États en matière de prévention des conflits.

Une intervention et une coopération rapides entre les différents acteurs sont essentielles pour la prévention des conflits, mais il existe également une dimension plus large. Comme nous en avons tous convenu en 2005, la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement durable, sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Nous félicitons le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique pour sa promotion de la croissance et du développement durables basés sur la bonne gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme et le règlement des conflits.

« Des efforts accrus en matière de prévention pourraient nous épargner beaucoup de difficultés et de dépenses. » C'est ce qu'a déclaré le Secrétaire général lors d'une des dernières séances du Conseil de sécurité sur la question de la prévention des conflits (S/PV.5735). C'est toujours vrai. Le Conseil de sécurité, l'ensemble de la communauté internationale et, bien entendu, les États Membres doivent tous assumer leur responsabilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Ghana.

M. Christian (Ghana) (*parle en anglais*) : La délégation ghanéenne tient d'abord à féliciter le Nigéria pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet et pour la compétence remarquable avec laquelle sa délégation a mené les travaux du Conseil depuis le début du mois. Nous nous réjouissons tout particulièrement, Votre Excellence, Monsieur le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale du Nigéria, de vous voir présider en personne la présente séance. Ma délégation tient également à féliciter le Mexique pour la compétence avec laquelle il a présidé le Conseil le mois dernier.

Monsieur le Président, le précieux document de réflexion que votre délégation a préparé pour ce débat (S/2010/371, annexe) met en lumière toute une série de questions et de dimensions pertinentes relatives au thème important de la diplomatie préventive,

particulièrement en ce qui concerne l'Afrique. Ma délégation tentera d'en examiner quelques-unes.

Aujourd'hui, le recul – sinon le règlement – de nombre de conflits violents qui ont affligé le continent africain est l'occasion pour ses peuples et ses gouvernements d'agir en partenariat avec l'ONU, d'accorder une attention accrue à la diplomatie préventive en tant que stratégie permettant dans un premier temps de prévenir les conflits et, si nécessaire, d'empêcher une reprise ou une escalade des conflits ou des crises dans les pays sortant de conflits ou de crises.

Pour les peuples d'Afrique, la prévention des conflits n'est plus seulement une question de paix et de sécurité; c'est aussi un impératif lié au développement. Ce changement de paradigme est mis en relief par l'Acte constitutif de l'Union africaine et le protocole portant création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ainsi que par les instruments juridiques et les organisations régionales tels que le Traité révisé de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Protocole de la CEDEAO relatif au Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

La communauté internationale, y compris les partenaires de développement de l'Afrique et l'ONU, doit maintenir et intensifier son engagement auprès de l'Afrique afin que les diverses initiatives africaines visant à renforcer la diplomatie préventive et les perspectives de prévention des conflits sur le continent soient mises en œuvre de manière plus efficace. Ces initiatives incluent le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et le Cadre de reconstruction et développement après un conflit de l'Union africaine, ainsi que les diverses déclarations africaines contre les coups d'État et autres changements de gouvernement inconstitutionnels.

Ces initiatives africaines ont pour but de prévenir les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes. Ainsi, notre attachement à la diplomatie préventive peut s'exprimer par le biais de notre détermination et de notre action incessantes en faveur de la démocratie constitutionnelle fondée sur la bonne gouvernance politique et économique, la promotion de l'état de droit, le respect des droits de l'homme, des élections libres et régulières, la justice sociale, y compris la répartition équitable des ressources nationales d'une manière non discriminatoire, le renforcement de

l'intégration nationale et des relations interethniques harmonieuses. Nous devons également nous engager à traiter des autres causes de conflit, dont le terrorisme, la corruption et les crimes transnationaux organisés tels que le trafic de stupéfiants et d'armes et la traite des êtres humains.

Le rôle des femmes et de la société civile à cet égard ne doit pas simplement être toléré mais encouragé afin de veiller à ce qu'aucun segment de la société ne soit négligé dans le cadre de nos efforts nationaux, régionaux et internationaux de prévention des conflits.

Et les initiatives africaines et les arrangements pratiques tels que les arrangements relatifs aux forces africaines en attente méritent également un appui plus sérieux de la part de la communauté internationale car ils ont pour objectif de mieux préparer les Africains à procéder à des déploiements préventifs de personnel plus efficaces ou à intervenir dans des conflits d'une manière efficace et opportune.

Si l'on veut tenir la promesse figurant dans la Charte de préserver les générations futures du fléau de la guerre, qui a affligé les peuples du monde au siècle dernier, il faut de toute urgence que la communauté internationale accorde la priorité à la prévention des conflits dans le monde, et en Afrique en particulier, qui connaît la très grande majorité des situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

Il est temps d'apprécier la valeur de la diplomatie préventive au vu de tout ce qu'il en coûte d'attendre jusqu'à ce que les conflits éclatent, et compte tenu du fait que lorsqu'ils se produisent, il faut beaucoup de temps et, parfois, les sacrifices d'une génération de jeunes, avant qu'ils ne cessent où qu'ils ne soient simplement maîtrisés. En d'autres termes, nous devrions apprécier la valeur de la diplomatie préventive sur la base de ce que coûte le peu que nous faisons pour prévenir les conflits, voire notre inaction en la matière. Lorsque des conflits éclatent, ils détruisent les investissements, retardent le progrès social et affaiblissent le développement général d'un pays ou d'une région.

Pour réussir à accorder une place prioritaire à la diplomatie préventive dans notre ordre du jour, nous devons changer notre façon de penser et adopter de nouveaux concepts tels que la responsabilité de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, le nettoyage

ethnique et l'incitation à commettre ces actes. C'est ce que les dirigeants du monde ont reconnu lorsqu'ils ont adopté le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale) et qui est également l'un des principes inscrits à l'article 4 de l'Acte constitutif de l'Union africaine.

Enfin, je voudrais souligner que la diplomatie préventive sera prise davantage au sérieux si les États et les autres acteurs internationaux s'efforcent de trouver un bon équilibre entre les valeurs et les principes concurrents de la souveraineté et de la solidarité, la non-ingérence et la non-indifférence et l'indépendance souveraine et l'interdépendance mondiale.

Je voudrais rappeler la proposition faite par le Ghana dans le Comité spécial de la Charte des Nations Unies visant à renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la diplomatie préventive, y compris le maintien et la consolidation de la paix, en vertu de la Charte, proposition qui a été généralement bien reçue par ce comité qui a décidé de l'examiner.

Dans ce contexte, le Ghana appuie la déclaration présidentielle adoptée aujourd'hui et attend avec intérêt de donner son avis sur la façon optimale d'utiliser les instruments de la diplomatie préventive au sein du système des Nations Unies et en coopération avec les organisations régionales et sous-régionales et les autres acteurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. McNee (Canada) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie la délégation nigériane, d'avoir organisé cet important débat.

Depuis 20 ans, le Conseil de sécurité s'intéresse de plus en plus à la diplomatie préventive et à la prévention des conflits. Cela s'explique car le coût humain et financier des tentatives pour réprimer des conflits violents est de loin supérieur à celui des efforts visant à prévenir leur escalade.

Si la communauté internationale est mieux en mesure de gérer les conflits, elle a encore du mal à les prévenir. De plus en plus, l'Afrique fait preuve de leadership pour répondre aux défis posés à la paix et à la sécurité sur son territoire, notamment la prévention des crises politiques. L'Union africaine a été la

première à envoyer des missions de maintien de la paix au Burundi, au Soudan, en Somalie et aux Comores. De concert avec les communautés économiques régionales, et forte de l'appui des dirigeants africains, elle a également su intervenir avec constance dans les efforts de médiation et de règlement des crises politiques, notamment à Madagascar, en Guinée et au Niger.

L'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine, de même que les mécanismes complémentaires de la CEDEAO et d'autres approches locales et régionales de la diplomatie préventive, y compris les initiatives de la société civile, pourraient se révéler des moyens très efficaces de mettre fin aux conflits violents avant qu'ils ne soient hors de contrôle.

À notre avis, le Conseil doit continuer d'appuyer ces efforts et honorer ses propres responsabilités en matière de diplomatie préventive. Dans une déclaration présidentielle de 2009 (S/PRST/2009/8), le Conseil de sécurité soulignait qu'il avait l'intention de rester engagé à tous les stades du cycle des conflits, y compris d'appuyer la médiation, qui joue un rôle important dans le règlement pacifique des différends, dans toute la mesure possible avant que ces différends ne donnent lieu à des actes de violence.

Le Canada estime que trois aspects méritent tout particulièrement que le Conseil s'y arrête : l'action préventive, l'action proactive et l'action concertée.

Premièrement, l'action préventive, et notamment la diplomatie préventive, exige que l'on soit avisé au préalable du risque d'éclats de violence et que l'on connaisse les causes profondes et la nature du conflit potentiel. Fait encore plus important peut-être, l'information disponible doit se traduire en une analyse concrète et une action menée au moment opportun.

Or, la communauté internationale ne dispose d'aucune méthode uniformisée pour faire le lien entre l'analyse et la politique, c'est-à-dire pour faire la synthèse des données dans une analyse préalable utile afin de pouvoir définir rapidement l'orientation à privilégier. Le Conseil de sécurité a parfois comblé une telle lacune, mais sa contribution à la diplomatie préventive serait bien plus grande s'il s'attardait davantage à la relation entre l'analyse et les grandes orientations.

Deuxièmement, le Canada exhorte le Conseil de sécurité à accroître ses efforts à l'égard de l'action

proactive. Dans son rapport sur la mise en œuvre de la résolution 1625 (2005) du Conseil de sécurité (S/2008/18), le Secrétaire général exposait une approche globale de la prévention des conflits. Le Canada souscrit sans réserve aux mesures proactives mentionnées dans ce rapport, dont l'envoi de missions des Nations Unies dûment mandatées pour assurer la médiation, la prévention des conflits et les activités de consolidation de la paix.

Par ailleurs, le Conseil impose de plus en plus des sanctions ciblées, dans le but de dissuader ou d'empêcher les parties de recourir à la violence pour régler les conflits qui s'aggravent. Le Conseil de sécurité doit faire usage plus activement de la totalité de ces puissants outils, avec constance, en faisant preuve d'une plus grande conviction.

(l'orateur poursuit en français)

Troisièmement, le Canada est heureux de constater les améliorations remarquables qui ont été apportées récemment au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne l'action concertée. Le Canada accueille favorablement la stratégie commune en matière d'égalité des sexes et de médiation que se sont donnée le Département des affaires politiques (DAP) de l'ONU et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Il salue également les mesures prises par le Secrétaire général et les États Membres pour faire place à la participation pleine et entière des femmes aux processus de paix.

En outre, le Canada reconnaît l'importance de la collaboration entre le DAP et le Programme des Nations Unies pour le développement en vue du déploiement de conseillers pour les questions de paix et de développement, ainsi que le rôle constructif du Groupe de l'appui à la médiation auprès des équipes de pays des Nations Unies. Le système des Nations Unies ne pourra exploiter à fond son potentiel au chapitre de la diplomatie préventive que s'il parvient, lorsque la situation devient explosive, à mobiliser toutes ses ressources par une action concertée.

Il importe aussi de consolider les capacités régionales et infrarégionales, particulièrement celles de l'Union africaine et d'autres organisations de l'Afrique. Et il faut impérativement être mieux en mesure de briser les liens qui se tissent entre le terrorisme, le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée, de même qu'appuyer la primauté du droit et le renforcement de la médiation.

Le Canada est acquis à la cause de la paix et de la sécurité dans le monde. Lors du récent sommet du Groupe des Huit, les dirigeants ont souscrit à la Déclaration de Muskoka. Le Canada avait convié à ce sommet des dirigeants africains influents, pour discuter avec eux non seulement du développement, mais aussi d'enjeux touchant la paix et la sécurité.

La Déclaration de Muskoka expose trois initiatives liées entre elles ayant pour but de renforcer les systèmes civils de sécurité, qui portent plus précisément sur l'accès à des renforts civils à l'appui de la stabilisation, de la consolidation de la paix et de la primauté du droit; sur le renforcement des capacités en sécurité maritime, et sur les missions de paix internationales de la police. En conclusion, ces trois initiatives du Groupe des Huit sont destinées à atténuer

l'instabilité associée aux conflits, à protéger les civils lors des conflits armés, à contrer le terrorisme, à lutter contre les actes de piraterie et la criminalité transnationale et, enfin, à contribuer à l'instauration de conditions propices à la croissance, à l'investissement et au développement démocratique. Elles devraient ainsi promouvoir la paix et la sécurité, étant entendu que les solutions aux problèmes du continent africain doivent émaner avant tout de l'Afrique elle-même.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs sur ma liste. Je me propose donc, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 15.